HAL open science

Pech Piélat (Séniergues, Lot) : un relais routier antique en pays cadurque

Laurent Grimbert, Vivien Mathé, Marion Druez

To cite this version:

Laurent Grimbert, Vivien Mathé, Marion Druez. Pech Piélat (Séniergues, Lot) : un relais routier antique en pays cadurque. Gallia - Archéologie des Gaules, 2016, Stations routières en Gaule romaine, 73 (1), pp.91-111. 10.4000/gallia.486 . hal-01443714

HAL Id: hal-01443714

https://hal.science/hal-01443714v1

Submitted on 7 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Pech Piélat (Séniergues, Lot)

Un relais routier antique en pays cadurque

Laurent Grimbert, Vivien Mathé et Marion Druez

Mots-clés. *Bâtiment, thermes, voie, prospection électrique.*
Résumé. *L'opération archéologique de Pech Piélat (Séniergues, Lot) à l'automne 1998 a permis la mise au jour d'un bâtiment antique et d'une voie, totalement inédits, implantés sur une occupation protohistorique de l'âge du Fer, perçue très diffusément. La mise en place de l'édifice est datée de la fin du Ier s. apr. J.-C., suivie d'une phase de réaménagements, marquée par l'adjonction d'une aile thermale, au début du IIe s. apr. J.-C. La date d'abandon du site est, quant à elle, difficile à cerner (Ve s. ?). Au terme de la phase de fouille, les interprétations du site ont été limitées par des contraintes d'emprise. Afin d'essayer de lever une partie des interrogations, une opération programmée de prospection électrique (ULR Valor et UMR 6250 du CNRS, Université de La Rochelle) a été menée en mars 2008 (financement de la DRAC Midi-Pyrénées) sur les parcelles non accessibles durant la fouille. Les principaux résultats en sont présentés dans cette étude. La confrontation des données de terrain, des éléments de mobilier et des résultats de la prospection permettent aujourd'hui d'identifier et de décrire un petit relais routier implanté le long de l'axe* Divona-Augustoritum. *La présence de la voie, exemple particulièrement rare de route antique clairement identifiée en pays cadurque, apporte, quant à elle, des éléments nouveaux dans les propositions de restitution des itinéraires anciens.*

Pech Piélat (Séniergues, Lot). An ancient roadhouse in the *Cadurci* region

Keywords. *Building, baths, road, electrical resistivity tomography.*
Abstract. *The Pech Piélat digs (Séniergues, Lot) of Autumn 1998 have revealed the existence of an antique edifice and road that were hitherto unknown. Situated in a proto-historical location from the Iron Age, the edifice dates from the end of the 1st century AD, followed by a phase of renovations, notably the addition of a thermal wing at the beginning of the 2nd century AD. The date at which the site was abandoned is, however, difficult to determine (perhaps the 5th century AD). During the excavation phase, the restricted surface area of the project meant that it was difficult to assess its purpose. In order to resolve a number of questions, a programmed operation of electrical resistivity tomography (ULR Valor and UMR 6250 CNRS, La Rochelle University) was conducted in March 2008 (financed by the DRAC Midi-Pyrénées) on areas that were not accessible during the digs. The principal findings are presented in this study. A comparison of the archaeological data and the results of the tomography has enabled the identification and description of a small relay station along the* Divona-Augustoritum *route. The presence of the road, a particularly rare example of an antique route clearly identified in the* Cadurci *region, provides new elements for the mapping of the ancient routes.*

Translation: Anna Nemanic

PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Le site de Pech Piélat a été découvert lors de la campagne de diagnostic archéologique précédant la réalisation de la section 3 de l'autoroute A20 (Rigal 1998), et fouillé à l'automne 1998 [1]. Il se trouve à 2,5 km au nord-est du village de Séniergues, à la confluence des combes de la Dame et de la Coulière (fig. 1 à 4). Ce carrefour de vallées sèches très étroites est bordé d'une ligne de corniches et pentes calcaires assez abruptes. Plusieurs sources sont présentes dans le secteur, notamment la source aménagée de Croze-Basse (exsurgence karstique), à environ 350 m en amont, dans la combe de la Dame (fig. 5).

À l'exception de cette source, la plupart des éléments présentés dans le texte sont aujourd'hui recouverts par le talus de l'autoroute A20, dont le tracé emprunte désormais, jusqu'au franchissement de la Dordogne à Souillac, le prolongement de la combe de la Dame.

1. Fouille menée du 21 septembre au 18 octobre 1998 par une équipe de l'AFAN sous la responsabilité de L. Grimbert.

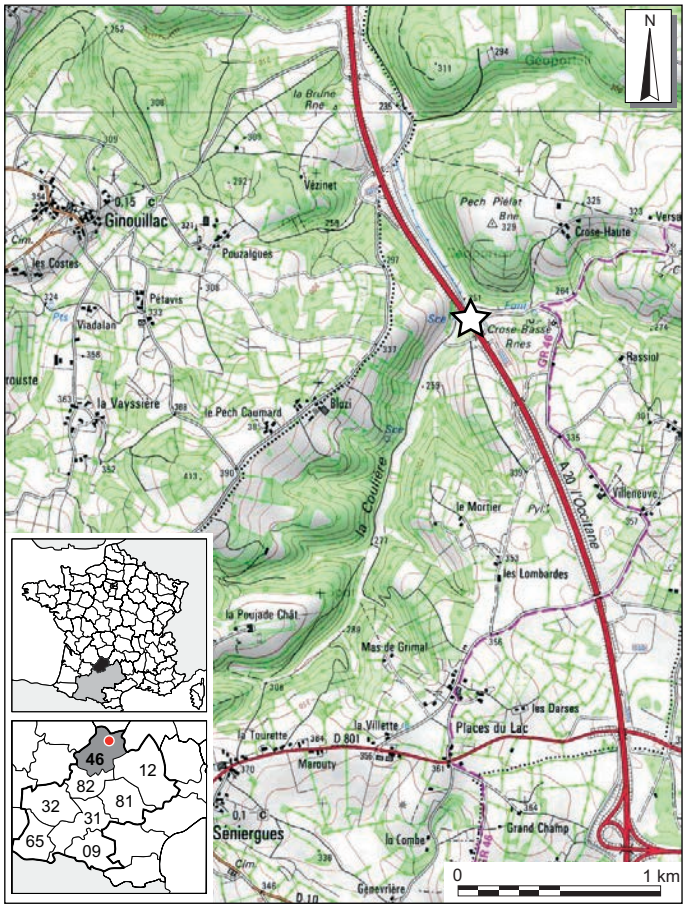

Fig. 1 – *Localisation du site de Pech Piélat (DAO : M. Coutureau, D. Pfost, L. Grimbert, Inrap, sur fond topographique © IGN).*

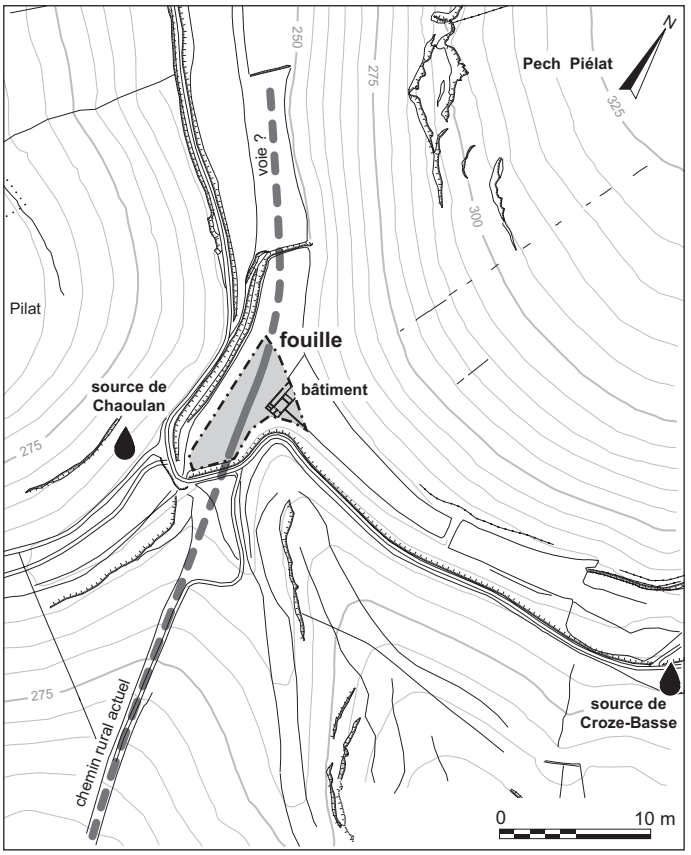

Fig. 2 – *Plan général du site de Pech Piélat (DAO : M. Coutureau, D. Pfost, L. Grimbert, Inrap).*

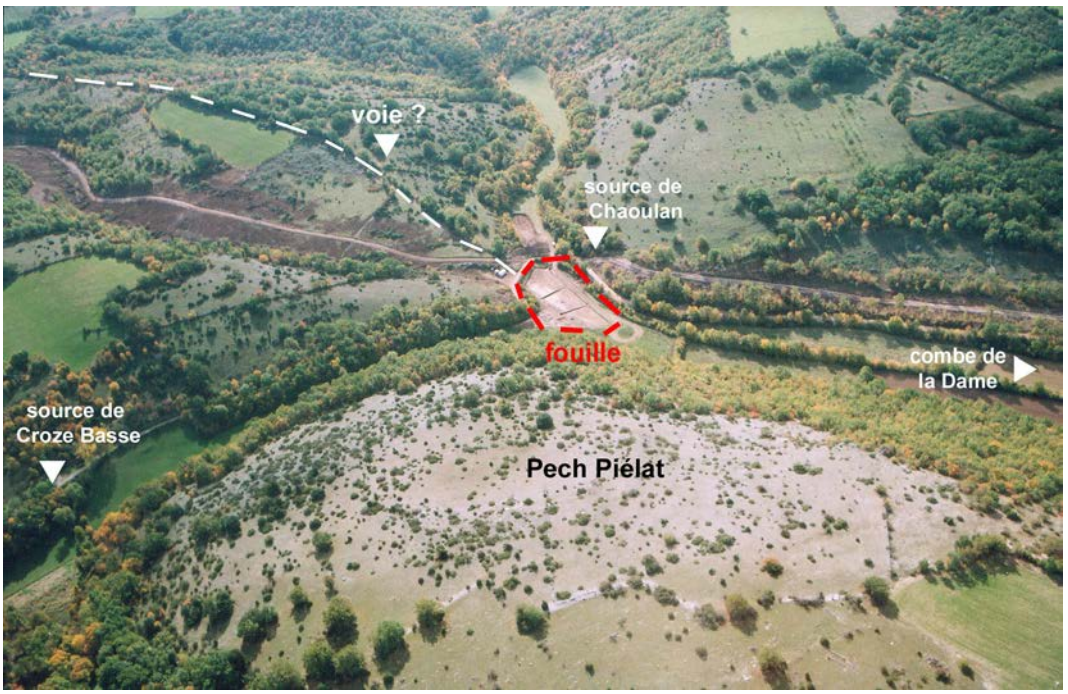

Fig. 3 – *Vue aérienne générale, depuis le nord, montrant l'implantation du site à un carrefour de vallées sèches (cliché : L. Grimbert, Inrap).*

Fig. 4 – *Vue aérienne générale depuis le nord : la voie se distingue clairement au centre de l'emprise de fouille (cliché : L. Grimbert, Inrap).*

Fig. 5 – *Source de Croze-Basse (cliché : L. Grimbert, Inrap).*

DESCRIPTION DES DÉCOUVERTES

UNE OCCUPATION DIFFUSE DU SECOND ÂGE DU FER

Cette phase d'occupation n'est documentée que par des éléments très diffus puisque c'est seulement la réalisation des deux sondages transversaux à la voie antique qui en a révélé l'existence, grâce à la présence de ces éléments dans le terrain naturel [2]. La chronologie de ces indices est assurée en raison de leur scellement par les différents niveaux de voie.

Le fossé, observé dans le sondage n° 2 (fig. 6 et fig. 8, sondage 2, n° 11), présente un profil en V très resserré, une ouverture supérieure conservée de 0,40 m, et s'oriente selon un axe nord-sud. Il n'a pas été possible de déterminer son extension maximale, mais son absence dans le sondage n° 1 indique vraisemblablement son arrêt ou un retour vers l'est ou l'ouest. Aucun mobilier n'a été découvert dans le comblement.

Il en va de même pour deux trous de poteaux, d'un diamètre d'environ 0,50 m mais sans aucun élément de calage, observés dans le fond du sondage n° 1 (fig. 6 et fig. 8, sondage 1, n° 8). Leur observation dans le cadre d'un simple sondage sans élargissements périphériques ne permet évidemment pas de les associer à une quelconque construction.

Enfin, un niveau limoneux, contenant ponctuellement de la céramique protohistorique dans sa partie supérieure, est présent sur les stratigraphies des deux sondages transversaux (fig. 7, sondages 1 et 2). Ce niveau, directement au contact du substrat, n'a pas une épaisseur homogène, et il est impossible, compte tenu des conditions d'observation, d'arriver à déterminer s'il correspond à un ancien niveau de sol en liaison avec les structures fossoyées proches (fossé, trous de poteaux) ou s'il s'agit simplement d'un niveau colluvial contenant des éléments épars de mobilier.

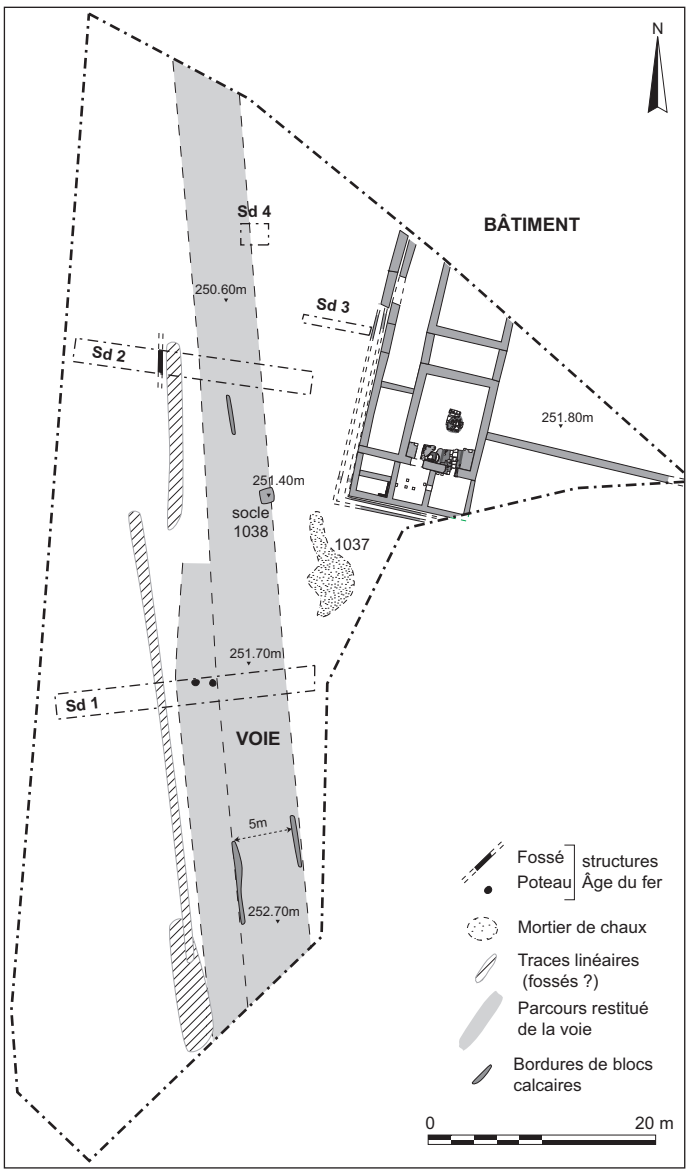

Fig. 6 – *Plan général de la fouille (DAO : M. Coutureau, D. Pfost, L. Grimbert, Inrap).*

2. Le socle rocheux calcaire, qui remonte très rapidement de part et d'autre de la combe, est recouvert d'un niveau d'argile bleue compacte.

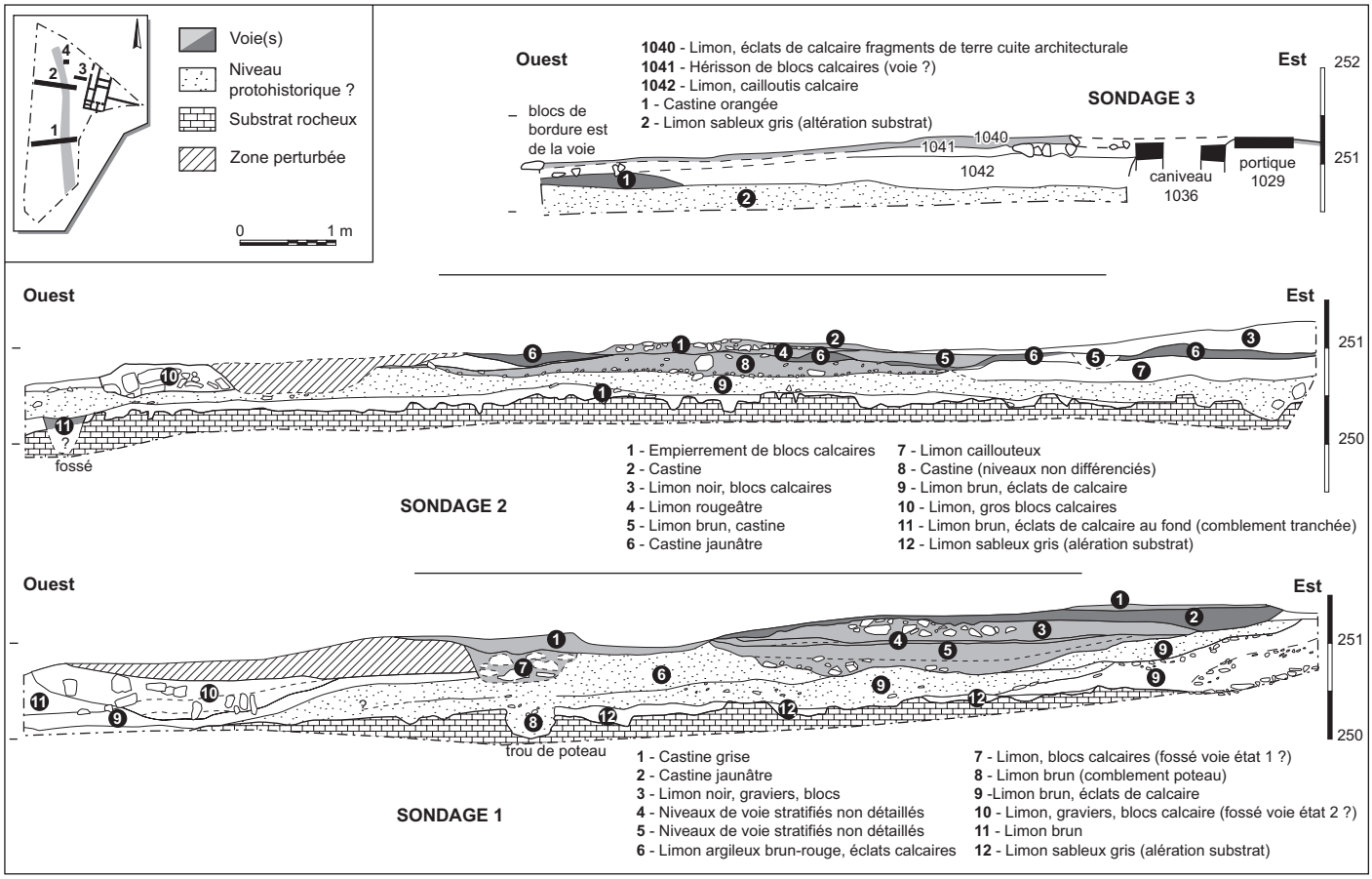

Fig. 8 – *Coupes stratigraphiques des sondages 1, 2 et 3 (DAO : M. Coutureau, D. Pfost, L. Grimbert, Inrap).*

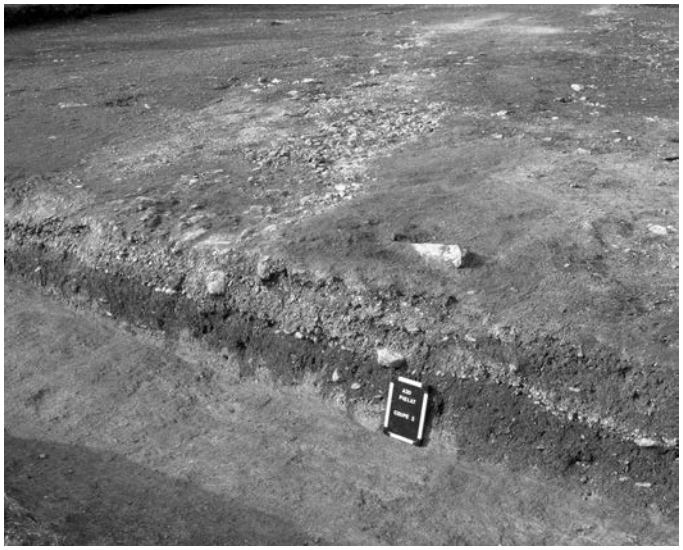

Fig. 7 – *Stratigraphie du sondage n° 2 dans la voie (cliché : C. Nourrit †, Inrap).*

Ces maigres indices traduisent la présence d'une occupation antérieure à l'Antiquité, mais leur dispersion, liée à la très faible surface reconnue lors de l'intervention, ne permet pas d'en proposer une analyse très poussée (habitat ?). L'hétérogénéité et la rareté du mobilier recueilli (fragments d'urnes modelées avec de rares décors d'impressions ou de peignage) empêchent d'en donner une chronologie précise et permettent simplement de situer largement cette occupation durant le deuxième âge du Fer. Les rapports que cette occupation a pu avoir avec l'établissement antique et son influence sur celui-ci ne seront donc pas discutés, faute d'éléments.

L'OCCUPATION ANTIQUE

La voie

La voie apparaît sous une très faible couverture végétale, de l'ordre de 0,20 m, des traces de labours récents étant même par endroits visibles sur sa partie supérieure, et s'oriente selon un axe nord-sud, en suivant le fond de la combe. Elle présente un net pendage vers le nord en relation avec la pente naturelle du terrain. Observée sur une longueur totale de 80 m, elle déborde des limites de l'emprise de l'intervention au nord et au sud [3]. Le dénivelé entre les limites reconnues de cette voie au nord et sud est d'environ 3 m.

Par manque de temps, il n'a pas été possible de réaliser une fouille extensive « à plat » de la chaussée ni même de dégager l'intégralité de son emprise [4]. La visualisation de la stratigraphie a été obtenue grâce à deux sondages transversaux est-ouest (fig. 4,

3. La prospection électrique n'a pas permis de retrouver le prolongement septentrional de la voie, compte tenu de la présence du talus de l'autoroute A20.

4. Dans la partie nord-ouest de l'emprise de fouille, dans la zone de confluence des deux combes, la voirie s'enfonce progressivement et « disparaît » sous

fig. 6 et fig. 8), ce qui limite évidemment les possibilités d'analyse. Seule une vision extensive sur une surface suffisamment importante aurait permis de restituer correctement le fonctionnement de la chaussée. Il est notamment très difficile à travers l'observation des coupes de différencier les niveaux de circulation significatifs de simples recharges ponctuelles. En l'absence de fouille, les largeurs indiquées pour ces chaussées doivent donc être considérées comme des *minima* et les interprétations des différents niveaux stratigraphiques comme des propositions.

En dépit de ces réserves, deux « phases » peuvent être distinguées dans la morphologie des niveaux constitutifs de la chaussée (fig. 8).

Premier état

Dans le sondage 1, un niveau de castine [5] (5) comble une dépression dans le niveau limoneux marquant le sommet de « l'occupation » protohistorique (6, 9). Dans le sondage 2, cette dépression est absente et le même niveau de castine (8) présente un profil supérieur légèrement bombé. L'épaisseur maximale de la voie est d'environ 0,40 m au centre de la dépression (sondage 1). Elle s'amenuise ensuite rapidement sur les bords. Sa largeur varie entre 4,90 m (sondage 1) et 5,80 m (sondage 2). Ponctuellement, des recharges (?) ont été observées à la partie supérieure de ce premier niveau de voie (4, sondage 1).

Deuxième état

Un remblai de blocs calcaires de petit module mélangés à du limon est disposé au contact de la partie supérieure de la première chaussée (sondage 1, n° 3 et sondage 2, n° 1). Cet empierrement garde la même largeur que la première chaussée dans le sondage 1, mais apparaît de dimensions moindres dans le sondage 2. Ce niveau sert apparemment de hérisson à plusieurs recharges de castine très compactes (sondage 1, nos 1 et 2 et sondage 2, n° 2), mais de faible épaisseur, qui présentent un profil bombé, lié certainement à l'évacuation vers l'extérieur des eaux de ruissellement. La présence de niveaux de castine jaunâtre (sondage 1, n° 2 et sondage 2, n° 6) a également été notée dans chacun des sondages et peut correspondre à un niveau de recharge ponctuel.

Dans la partie sud de l'emprise de fouille, deux aménagements parallèles constitués d'un alignement de gros blocs calcaires (fig. 9) bordent les limites identifiées de la voie. Un aménagement similaire a été observé sur quelques mètres au centre de la fouille, dans l'axe du parcours restitué de la chaussée. L'espacement entre les deux murs-bordiers méridionaux est d'environ 5 m et un niveau de blocs et dalles calcaires disposés à plat y a été rapidement observé. Le non-dégagement de la surface de la voie n'a pas permis sa mise en correspondance stratigraphique avec l'une ou l'autre de ses phases de fonctionnement, mais il est très probable que ce niveau corresponde à la phase finale d'utilisation (sondage 2, n° 1 ?) et qu'il devait se prolonger sur l'ensemble du parcours de la voie. La faible couverture végétale explique sans doute une conservation apparemment aléatoire face aux travaux agricoles. Le fait que la bordure de blocs située au centre de l'emprise de fouille se trouve pratiquement au milieu de la bande de roulement restituée de la voie est sans doute à mettre sur le compte du parcours assez mal identifié de celle-ci. L'emprise générale est assez bien cernée, mais, dans le détail, des incertitudes demeurent sur les limites précises de la bande de roulement.

Fig. 9 – *Vue générale de la voie depuis le sud : sur la gauche, au premier plan, une bordure de blocs calcaires (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

La présence de ces bordures (*margines*) et le soin apparemment apporté à la bande de roulement, au moins dans le secteur sud, traduisent une certaine qualité de mise en œuvre de la chaussée, dont ne rend pas compte la seule lecture des coupes stratigraphiques. Les différentes recharges observées traduisent surtout une volonté d'entretenir la chaussée sur la longue durée, donnant ainsi indirectement des indications sur une certaine pérennité de l'itinéraire qu'elle dessert. Les limites de la lecture stratigraphique interdisent d'identifier avec certitude les éléments « attendus » d'une voie antique (Chevallier 1997 : *rudus*, *statumen*, *summum dorsum*), bien qu'en ce domaine les variantes soient davantage la règle que l'exception.

Les structures associées à la voie

Plusieurs traces linéaires ont été observées en bordure occidentale de la voie. Leur recoupement dans les deux sondages (fig. 8, sondages 1 et 2, n° 10) révèle qu'il s'agit de dépressions comblées de blocs calcaires mêlés à du limon, sauf pour l'une d'entre elles qui se compose exclusivement de castine. Leur situation permet de les interpréter prudemment comme les fossés de drainage bordant la voie sur son côté occidental. Les éventuelles liaisons stratigraphiques entre ces indices et les niveaux de voie n'ont pas été observées, compte tenu de l'arasement de la partie supérieure de la stratigraphie, probablement par les labours. Cette réserve et la relative discontinuité planimétrique de ces traces incitent donc à la plus grande prudence quant à leur interprétation finale.

Un massif maçonné (fig. 10, 1038) est présent contre le bord oriental de la chaussée, à peu près au centre du parcours reconnu de la voie. Cet élément de forme carrée (1,20 m de côté, hauteur conservée de 0,40 m) est composé de blocs calcaires bruts

un recouvrement sédimentaire probablement lié à un colluvionnement plus important (fig. 4).

5. Dans le texte, le terme de castine désignera systématiquement un niveau constitué d'éclats calcaires de petites dimensions mélangés à une matrice de calcaire broyé et incluant très ponctuellement des blocs plus importants.

Fig. 10 – *Socle maçonné (1038) implanté en bordure de la voie (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

Fig. 11 – *Stratigraphie du sondage n° 3 (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

noyés dans du mortier de chaux. L'ensemble constitue un massif compact dont la mise en place s'est faite à travers les niveaux périphériques de castine de la voie (fig. 6). Il correspond de toute évidence à un support d'élément disparu bien qu'aucune trace sur le niveau d'arasement de la structure ne permette d'en restituer la forme et l'aspect. Sa situation, en bordure immédiate de la voie mais aussi et surtout du bâtiment, permet d'envisager l'existence d'un élément de signalétique lié à l'un ou à l'autre, voire aux deux. L'hypothèse d'un élément plus ostentatoire (statue ?) n'est pas exclue mais n'est appuyée par aucun élément formel hormis la taille relativement importante du massif qui semble surdimensionné pour n'accueillir qu'un simple poteau. Cet élément sera repris dans la partie « Analyse » de cette étude.

Les marqueurs chronologiques de la voie

Les sondages 1 et 2 n'ont pas livré d'éléments de mobilier dans les différents niveaux de voie. Un sondage complémentaire (fig. 6, sondage 4) a donc été ouvert en bordure de la voie au nord de la fouille dans ce but exclusif. Quelques éléments de céramique commune antique (éléments de cruche et de coupe à pâte claire engobée et pâte sombre) y ont été prélevés et valident l'attribution chronologique de la voie à l'Antiquité sans aller cependant jusqu'à autoriser une fourchette plus précise (Ier s. apr. J.-C. ?).

D'autre part, afin de déterminer les relations stratigraphiques et chronologiques unissant la voie au bâtiment qu'elle longe, un sondage transversal (fig. 6, sondage 3) a été mené entre la façade occidentale du bâtiment et la voie. Il a révélé la présence d'un niveau limoneux compact (1040) et d'un radier de blocs calcaires (1041 ; fig. 11) qui conduit à restituer l'existence d'un lien stratigraphique entre les aménagements du bâtiment contre lesquels ils viennent s'appuyer (caniveau 1036) et les blocs calcaires appartenant à la bordure orientale de la voie. Un niveau de castine jaune/orangé (fig. 8, sondage 3, n° 1) a également été noté en relation avec cette bordure et semble correspondre à la limite orientale d'un niveau similaire observé dans les sondages 1 et 2 (fig. 8, sondage 1, n° 2 et sondage 2, n° 6). Ces observations, bien que limitées, permettent d'établir une relation stratigraphique entre la voie et le bâtiment, information évidemment capitale pour l'étude et la compréhension globale du site.

La durée d'utilisation de la voie et sans doute son rapport d'usage avec le bâtiment peuvent être appréhendés grâce à la présence d'un fragment de céramique estampée (assiette de forme Rigoir 1) découvert dans le sondage 3 (niveau 1040). Ce maigre indice est toutefois à prendre avec prudence puisqu'il correspond au seul élément de mobilier rattachable à l'Antiquité tardive pour l'ensemble du site.

Le bâtiment

La description de cet ensemble (fig. 12) est basée essentiellement sur les données issues de sa fouille partielle en 1998, complétées par les éléments significatifs fournis par la prospection électrique de 2008, notamment pour toute la partie orientale des constructions. Un chapitre spécifique, exclusivement basé sur les apports de la prospection électrique, traitera des informations disponibles pour l'environnement immédiat du bâtiment.

Un ensemble très arasé

Le très rapide niveau d'apparition des structures (moins de 0,20 m), associé à une hauteur conservée assez faible (0,60 m au maximum), témoigne de l'important arasement des constructions, confirmé par l'absence de seuils permettant l'accès aux différentes pièces. Ces observations indiquent que, à l'exception des quelques aménagements en creux de l'aile thermale, seuls sont conservés les fondations de l'édifice et les niveaux de construction/remblaiement associés. À ce titre, les problématiques et l'analyse des vestiges peuvent être rapprochées d'ensembles fouillés récemment (Grimbert 2007, p. 110) et pour lesquels des problématiques similaires ont été clairement identifiées. Malgré cet important arasement, deux phases chronologiques peuvent être distinguées dans les aménagements de cet édifice.

Phase 1 : le bâtiment initial

Aménagements

Les aménagements reconnus pour cette première phase s'organisent autour d'un couloir est-ouest, d'une longueur de 5,80 m pour une largeur de 2,70 m (espace A). Cet espace est flanqué au sud et au nord de deux pièces (B et C). Seule la pièce sud B

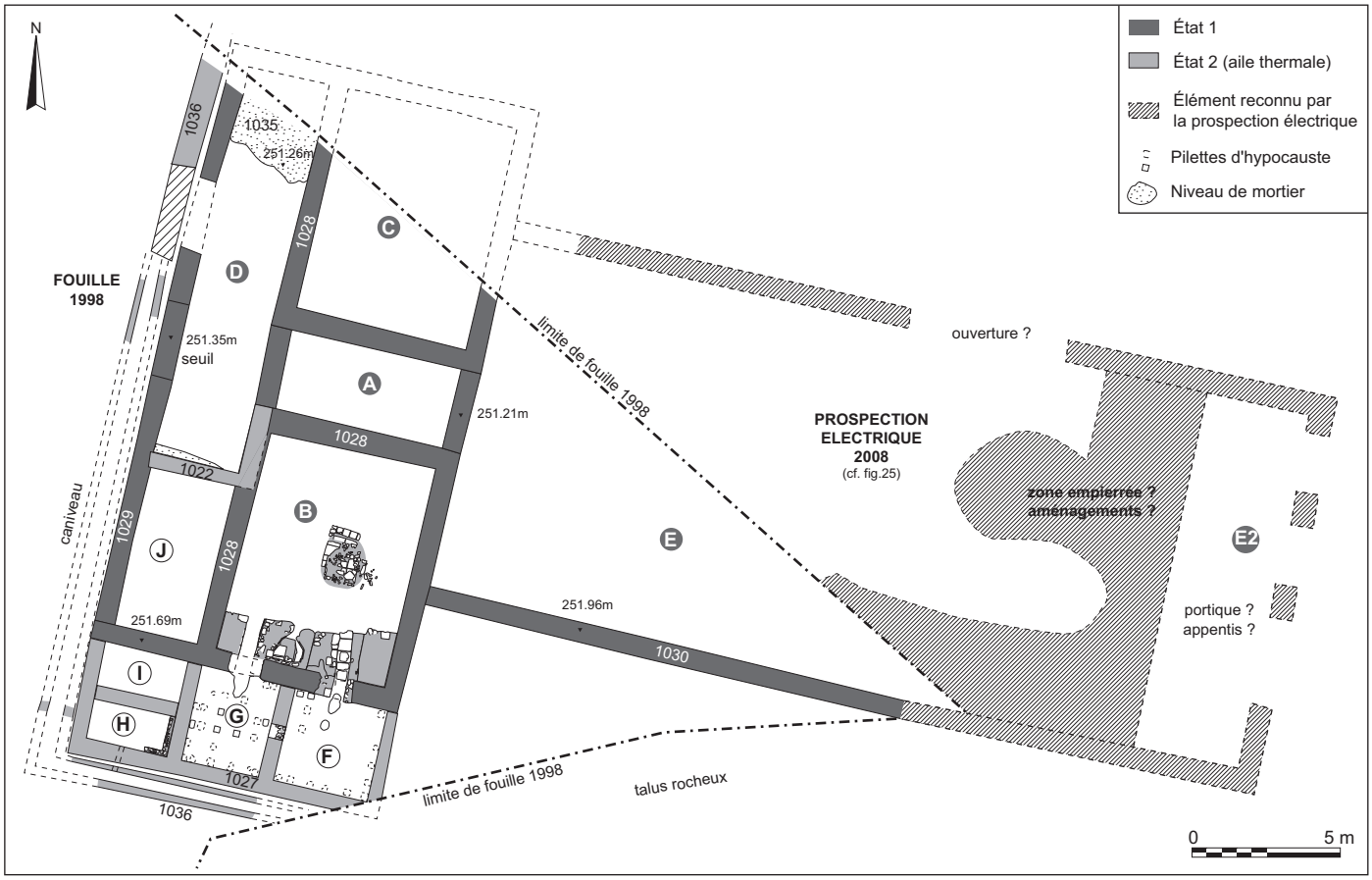

Fig. 12 – *Plan général du bâtiment (DAO : M. Coutureau, D. Pfost, L. Grimbert, Inrap).*

Fig. 13 – *Vue générale du bâtiment depuis le nord (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

Fig. 14 – *Galerie D vue depuis le sud (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

a pu être dégagée dans sa totalité (5,65 m × 7,50 m), mais il est possible d'envisager une disposition symétrique de la pièce C.

Les murs conservés ne correspondent qu'aux fondations (1028) de l'édifice. Ils présentent un parement de blocs calcaires, grossièrement équarris et liés par un mortier de chaux blanchâtre, alternant avec des lits assez importants de mortier (fig. 13). Leur largeur moyenne est d'environ 0,60 m. Leur hauteur conservée, quand la base de la fondation a été observée, est de l'ordre de 0,60 m. Ces fondations sont implantées à travers un niveau limoneux mêlé de cailloutis calcaire recouvrant le substrat rocheux. La présence au sud d'un affleurement calcaire a permis de fonder moins profondément la partie méridionale du bâtiment qui repose directement sur le rocher. Différents niveaux de construction incorporant des indices anthropiques (*tegulae*, monnaie, céramique) ont été observés entre les fondations et appartiennent à une phase de nivellement, postérieure à la création des murs mais antérieure à la mise en place des sols du bâtiment.

À l'ouest du couloir A, un mur orienté nord-sud (1029) détermine la création d'un espace transversal de 2,90 m de largeur, qui se prolonge au nord au-delà de l'emprise de fouille (fig. 14, pièce D), alors que vers le sud il prend appui contre le prolongement occidental du mur sud de la pièce B. Bâti en

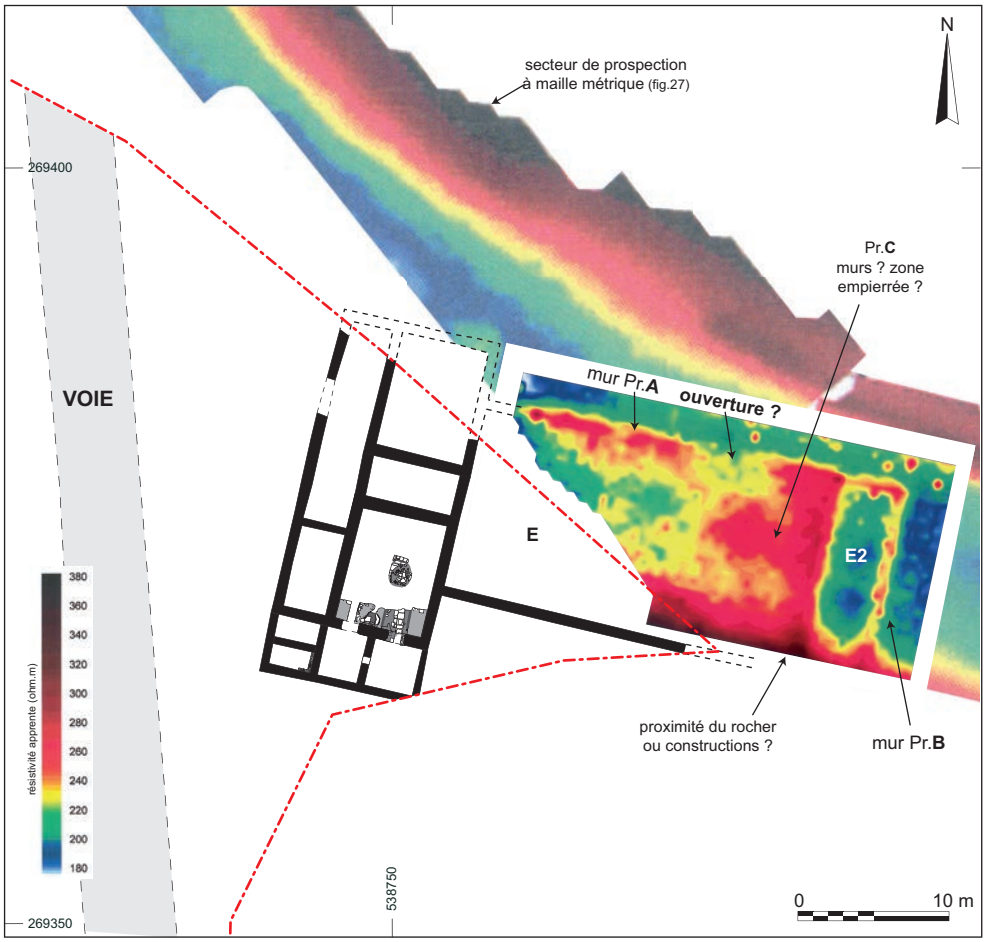

Fig. 16 – *Prospection à maille infra-métrique des abords du bâtiment (DAO : ULR Valor - UMR 6250 CNRS, L. Grimbert, Inrap).*

Fig. 15 – *Mur sud de la cour E (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

blocs calcaires informes liés au mortier de chaux, ce mur est fondé moins profondément que les autres murs du bâtiment. Sa première assise de fondation consiste notamment en un simple hérisson d'éclats calcaires sans aucun liant et il n'est pas chaîné avec le prolongement occidental du mur de la pièce B. Une logique de symétrie, confirmée par la prospection électrique, permet de restituer son extension vers le nord, ce qui donne une longueur totale de 19,30 m à cet espace. L'examen de sa mise en œuvre révèle d'autre part une rupture dans la construction, dans le prolongement occidental du couloir A et de la même largeur que celui-ci, rupture matérialisée par deux blocs calcaires disposés en boutisse qui marquent de toute évidence l'emplacement d'un seuil. Ces différents éléments permettent d'interpréter l'espace D comme une galerie de façade faisant la transition entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment côté ouest et le mur 1029 comme un mur-bahut supportant les piliers ou colonnes de ce portique.

À l'est de cet ensemble, le mur 1030 prend appui contre le mur oriental de la pièce B (fig. 15) et correspond à la limite méridionale d'un vaste espace de type cour (espace E), situé à l'est du bâtiment, dans le prolongement de la combe de la Dame. Lors de la fouille, le prolongement oriental du mur 1030 a été observé [6] sur une vingtaine de mètres en dehors de l'emprise. Il longe la base de l'affleurement calcaire bordant le bâtiment au sud et l'entaille même légèrement. Un nettoyage rapide du rocher a

6. Car affleurant directement sous 5 cm de couverture végétale.

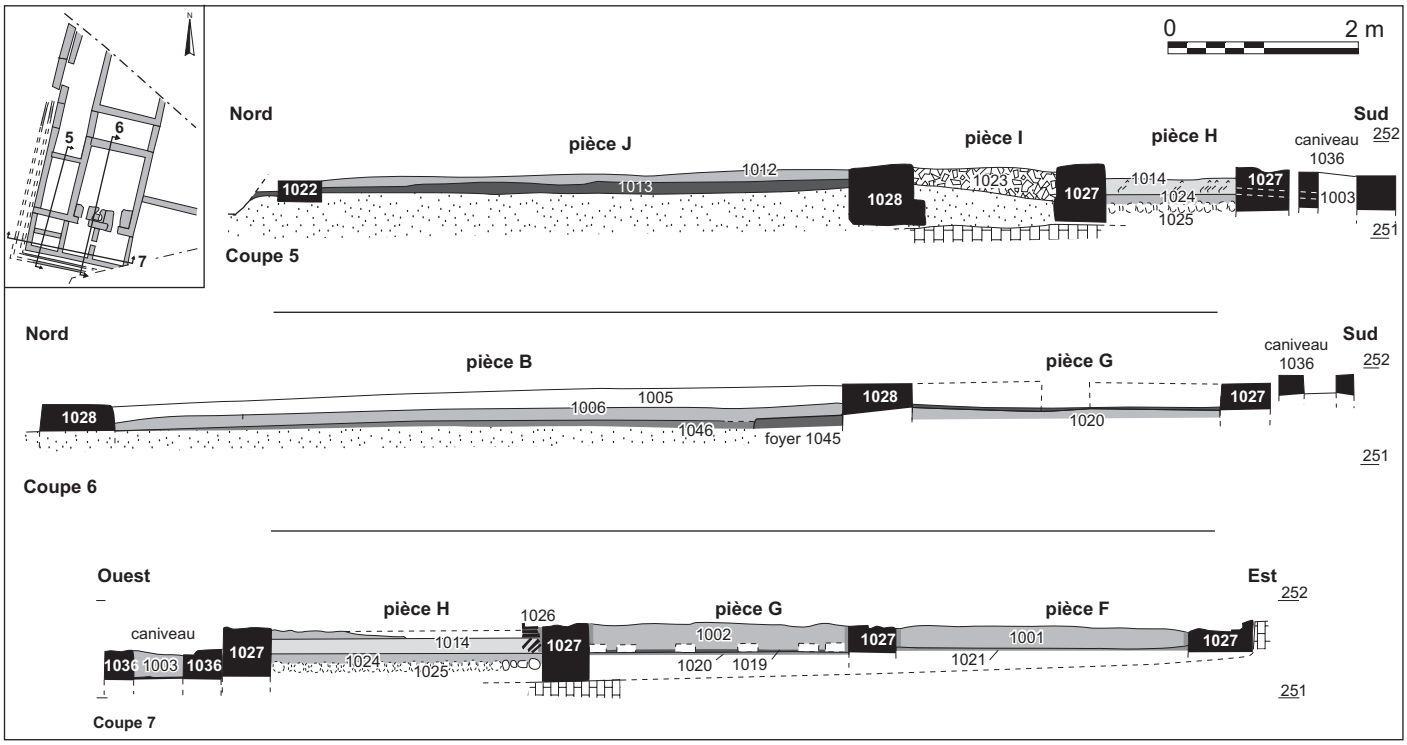

Fig. 17 – *Coupes du bâtiment (DAO : L. Grimbert, Inrap).*

révélé des traces ponctuelles d'extraction liées sans doute à son utilisation comme carrière lors de la construction du bâtiment.

Reconnaissance électrique

La prospection électrique [7] (fig. 16) a permis de vérifier l'extension de la cour E et de mettre en évidence l'existence d'aménagements indéterminés (Pr.C), mais apparemment assez denses, qui lui sont associés dans la partie orientale (murs ? sols ? structures ?). Le mur nord de la cour semble posséder une ouverture, indiquée par la discontinuité du signal électrique. À l'est de la cour, un petit mur nord-sud (mur Pr.B) pourrait déterminer l'existence d'un appentis (pièce E2, 12 m × 3,50 m), voire d'un portique compte tenu de l'aspect discontinu du signal électrique (bases de piliers ?). Ces propositions restent évidemment très hypothétiques et nécessiteraient un complément d'intervention pour être validées.

L'absence d'indices dans le prolongement nord de la galerie de façade [8] tend à valider les propositions de restitution du plan. Ces observations permettent de délimiter plus clairement le bâtiment qui s'inscrit dans un quadrilatère de 39 m × 24 m, cour comprise.

Les dimensions de la cour orientale (espace E) peuvent être estimées à 24 m (est-ouest) × 12 m (nord-sud), soit 290 m² environ. La présence possible d'une ouverture dans le mur Pr.A témoigne peut-être d'un accès direct à cette cour depuis le nord par l'extérieur de l'édifice en complément de l'accès très probable (exclusivement piéton ?) vers cet espace par le couloir A (tabl. I).

Tabl. I – *Tableau récapitulatif des espaces du premier état du bâtiment.*

Espace	Surface
A	16 m²
B	42 m²
C	42 m²
D	55 m²
E	290 m2
E2	42 m²?
	487 m²

Occupation et marqueurs chronologiques

Aucun niveau de sol n'est conservé dans le premier état du bâtiment (fig. 17). Des lambeaux d'un niveau de mortier de tuileau associé à des éclats de calcaire et à du mortier de chaux (1035), à l'extrémité nord de la galerie D, sont à rattacher plus probablement à la phase de construction (niveau de travail). L'absence de seuils marquant de manière claire les accès aux pièces B et C (accès possibles depuis le couloir A ou la galerie D) confirme s'il en était besoin l'arasement important de la construction et des niveaux en relation avec son occupation.

La partie dégagée de la cour E a révélé, directement sous la couverture végétale, un niveau d'épandage de fragments de *tegulae* et de briques (1034). Il est difficile de déterminer si cet épandage correspond réellement au niveau d'utilisation de la cour ou s'il s'agit plutôt d'un remblai en lien avec la phase de

7. Sur le prolongement théorique du bâtiment, la prospection électrique a adopté une maille infra-métrique (métrique pour les secteurs distants) qui a autorisé une lecture plus fine du prolongement des constructions non dégagées en 1998.

8. En raison de contraintes particulières (talus associé à des taillis), la prospection électrique n'a pu s'approcher de l'emplacement de la fouille de 1998. Du reste, nous sommes dans l'ignorance totale de ce qu'il est advenu des vestiges au terme de cette fouille (destruction ? remblaiement ?).

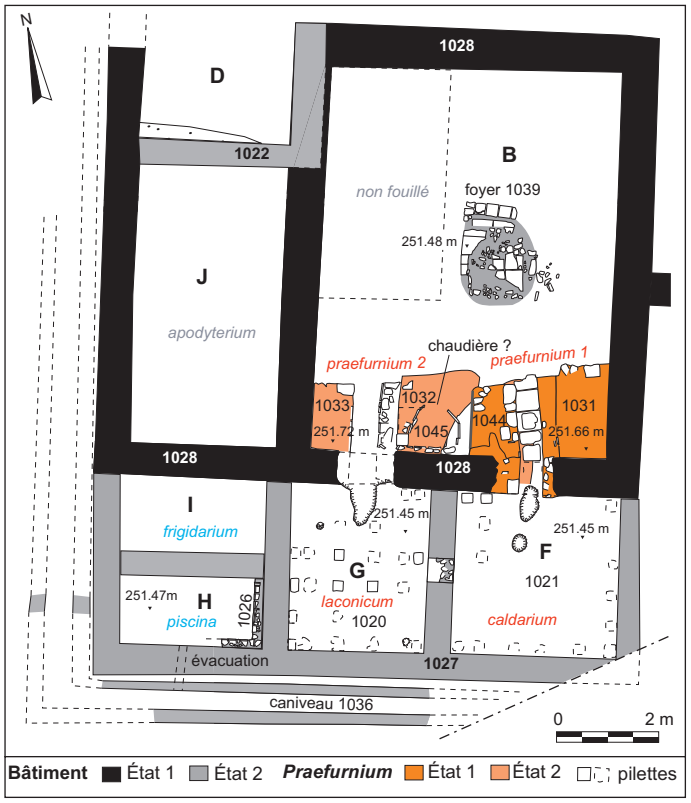

Fig. 18 – *Plan de l'extension thermale (DAO : L. Grimbert, Inrap).*

construction (déchets liés au chantier ?). Quelques éléments de mobilier sont présents (céramique commune, lampe, clou), mais, en l'absence d'éléments plus significatifs, il semble prudent de rester sur l'idée d'un niveau en rapport avec la seule phase de construction.

Les remblais de construction liés à la mise en place de la galerie D (1013, 1018) ont livré quelques fragments de céramique (commune à pâte sombre, sigillée Dr. 15, Dr. 27, Dr. 29b) ainsi que deux monnaies (as de Vespasien et imitation de Claude) qui permettent de situer largement la mise en œuvre de cette galerie dans la seconde moitié du Ier s. apr. J.-C.

Phase 2 : l'aile thermale

Une seconde phase d'occupation se matérialise par la construction, au sud de la pièce B, d'un ensemble thermal constitué de quatre pièces (fig. 12 et fig. 18, espaces F, G, H, I) et par le bouchage de la galerie de façade D par un mur transversal (1022), ce qui détermine un nouvel espace (J) au sud de la galerie.

Les murs de l'extension thermale (1027) présentent des parements de blocs calcaires équarris liés par un mortier de chaux orangé, très différent de celui utilisé dans les murs du premier état. À l'extérieur du bâtiment, 5 m au sud-ouest de l'aile thermale, un niveau très irrégulier de mortier de chaux similaire (fig. 6, 1037) pourrait correspondre à une aire de gâchage en relation avec la construction. Les fondations présentent une largeur un peu moindre (environ 0,50 m) que celle du premier état et elles reposent directement sur le substrat calcaire, solution facilitée par la proximité de l'affleurement rocheux calcaire au sud.

Fig. 19 – *Espace H : on distingue les différents niveaux de tuileau (1014, 1024) et l'aménagement de* tegulae *(1026) (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

Le bouchage de la galerie de façade

La création d'un mur (fig. 18, 1022) au sein de la galerie de façade (D) et perpendiculaire à celle-ci détermine une redéfinition des espaces de circulation avec la création d'un nouvel espace (J) au sud de la galerie. Ce mur, dont seule la fondation est conservée, est bâti en blocs calcaires non équarris liés par un mortier de chaux similaire à celui utilisé dans la mise en œuvre des murs de l'aile thermale. Très peu fondé, il prend appui à l'ouest contre le mur-bahut 1029 alors qu'à l'est il reprend une partie de la maçonnerie du mur de la pièce B et de son angle nord-ouest.

Les espaces

L'espace H (fig. 18 et fig. 19)

L'exploration de ce petit espace (2,80 m x 1,35 m) révèle deux niveaux stratigraphiques très différenciés :

• le niveau inférieur est un hérisson de blocs calcaires noyés dans du mortier de chaux (1025) dont le sommet est constitué d'un sol de béton de tuileau très compact (1024). Les parements des murs de cet espace sont enduits d'un mortier de tuileau rose. Le mur sud est percé d'un trou, situé à la même altitude que celle du sol de béton de tuileau, qui communique avec un caniveau (1036, voir *infra*) bordant l'aile thermale au sud. Son rôle d'évacuation vers l'extérieur ne fait aucun doute, ce qui permet de restituer dans cet espace un bassin d'eau froide doté d'une évacuation vers l'extérieur ;

• le niveau supérieur de la stratigraphie est constitué d'un hérisson de *tegulae* et de briques disposées de chant et noyées dans du mortier de tuileau (1014), reposant directement sur le sol de tuileau 1024. La partie supérieure de ce hérisson est composée d'un fin niveau de mortier de tuileau qui détermine une surface horizontale visiblement destinée à recevoir un aménagement de sol comme en témoignent des traces d'arrachement quadrangulaires (briques ?), observées sur cette surface.

Un aménagement de *tegulae* (1026) est présent en bordure des murs est et sud de l'espace. Ces *tegulae*, disposées à plat avec leurs rebords vers l'intérieur de l'espace, reposent directement sur un radier constitué de deux assises de briques et *tegulae* mélangées, liées par du mortier, reposant elles-mêmes sur le radier 1014. Cet aménagement détermine apparemment une sorte de canalisation (?) sommaire courant le long des murs

Fig. 20 – *Espace G vu depuis le nord (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

Fig. 21 – *Espace F vu depuis le nord (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

est et sud. Sa limite occidentale contre le mur sud n'est pas identifiée. L'hypothèse d'un canal destiné à évacuer de l'eau semble peu pertinente en regard de la mise en œuvre assez sommaire de l'ensemble. Il pourrait aussi s'agir d'une banquette (?).

La pièce I (fig. 17, coupe n° 5)

Ce petit espace (2,80 m × 1,40 m), accolé au nord du précédent, est entièrement comblé par un remblai non compacté de limon et de blocs calcaires (1023). La partie supérieure de ce niveau est constituée d'une fine épaisseur de castine calcaire qui servait peut-être directement d'assise à un niveau de sol (?). La fonction de ce remblai très différent des aménagements de l'espace H qu'il jouxte, pourrait, compte tenu de son aspect très aéré (nombreux vides interstitiels entre les blocs), être liée au désir de drainer la pièce (?).

La pièce G (fig. 20)

Le sol de cet espace (3,25 m × 2,70 m) est constitué d'un béton de tuileau (1020) supportant des pilettes d'hypocauste quadrangulaires en terre cuite (module : 0,20 m × 0,20 m × 0,07 m). Cinq pilettes sont conservées en place mais des traces d'arrachement, visibles sur le niveau de sol, indiquent les positions des autres et permettent de restituer six rangées de pilettes aussi bien dans le sens nord-sud que dans le sens est-ouest. L'espacement entre les pilettes varie généralement entre 0,40 m - 0,45 m (axe nord-sud) et 0,45 m - 0,50 m (axe est-ouest). La pièce n'étant pas exactement carrée, les bâtisseurs ont choisi de diminuer l'espacement entre les pilettes bordant les murs est et ouest. Les parements intérieurs des murs de la pièce sont recouverts d'un enduit de mortier de tuileau identique à celui observé sur les murs de l'espace H.

La pièce F (fig. 21)

Elle correspond à un quadrilatère de 3,20 m × 3,20 m (pièce F) dont la surface est constituée par un béton de tuileau (1021). Deux pilettes, de même module que celles de la pièce voisine G, sont conservées en place dans l'angle nord-ouest de la pièce. Les traces d'arrachement des pilettes sont également visibles par endroits et permettent de restituer leur présence sur l'ensemble de cet espace. La pièce étant carrée, le resserrement des pilettes bordant les murs est et ouest est moins marqué que dans la pièce G mais semble néanmoins exister, notamment dans les angles nord-ouest et sud-ouest. Les parements des murs de la pièce sont enduits de mortier de tuileau.

Tabl. II – *Tableau récapitulatif des espaces de l'extension thermale*

Espace	Surface	
F	10 m²	25 m²
G	8 m²	
H	3 m²	
I	4 m²	
J	15 m²	

De grands carreaux de terre cuite (0,61 m × 0,37 m × 0,05 m) sont présents dans le remblai de démolition comblant la pièce et peuvent être interprétés comme des éléments de la *suspensura*.

Un creusement circulaire, dont la fonction est impossible à déterminer (récupération d'un élément ?), perfore le béton de tuileau à proximité du débouché du canal amenant l'air chaud depuis le *praefurnium*.

Le mur séparant les pièces F et G est percé, en son centre, d'une petite ouverture (0,40 m de largeur) destinée évidemment au passage de la chaleur. Un bouchage sommaire de blocs calcaires liés par du mortier de chaux condamne, dans un second temps, la moitié orientale de cette ouverture. Le niveau altimétrique des bétons de tuileau des pièces H (1024), G (1020) et F (1021) est identique (251,45 m NGF), signe d'un programme de mise en œuvre cohérent (fig. 17, coupe n° 7) (tabl. II).

Le système de chauffage de la pièce B

La création d'une aile thermale et de pièces à hypocauste implique la présence d'un système de chauffe. C'est la pièce B, contiguë aux nouveaux espaces thermaux F et G, qui accueille ces aménagements.

L'examen des structures (foyers, *praefurnium*) présentes dans la pièce révèle que celle-ci a subi, durant cette phase, un décaissement généralisé, lié évidemment à la nécessité technique de les installer à un niveau altimétrique inférieur à celui des espaces à chauffer (bétons de tuileau des pièces F et G).

Des contraintes techniques propres à l'intervention n'ont pas permis un examen des structures aussi détaillé que nécessaire et une partie des remblais présents dans la pièce n'a pas

Fig. 22 – Praefurnium *ouvrant sur la pièce F (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

Fig. 23 – *Foyer 1045 (domestique ?) englobé dans la mise en œuvre d'un massif de* praefurnium *(cliché : C. Nourrit, Inrap).*

été fouillée (fig. 18), ce qui limite évidemment les possibilités de compréhension et d'analyse. Pour autant, il est possible de distinguer deux phases distinctes dans les aménagements de la pièce B en lien avec l'extension thermale.

Dans un premier temps, le mur sud de la pièce est percé d'une ouverture, d'environ 1 m de large, qui le met en communication avec la pièce F (fig. 22). Deux massifs (1031, 1044) sont ensuite aménagés pour la création du canal de chauffe du *praefurnium*. Le massif 1031 occupe tout l'angle sud-est de la pièce B alors que le massif 1044 prend seulement appui contre le parement du mur sud de la pièce. La moitié sud de chacun de ces massifs vient chemiser l'ouverture réalisée à travers le mur sud afin d'en régulariser les bords. Les massifs 1031 et 1044 se composent d'un blocage informe de blocs calcaires mêlés de fragments de *tegulae* et de briques, au sein d'une matrice associant limon et mortier de chaux orangé de mauvaise qualité. Les parements des massifs se composent de blocs calcaires ou de grès liés de manière sommaire par du mortier de chaux. Des traces d'enduit sont présentes sur le parement occidental du massif 1044. Les parements qui déterminent le canal de chauffe proprement dit présentent, quant à eux, une première assise de *tegulae* sur laquelle repose ensuite un parement de gros blocs de grès et de calcaire (absents sur le parement oriental), fortement dégradés par la chaleur. Le canal

Fig. 24 – Praefurnium *ouvrant sur la pièce G (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

du *praefurnium* mesure une cinquantaine de centimètres de large pour une longueur totale d'environ 1,50 m. Sa hauteur conservée est d'environ 0,30 m. Le fond est constitué par des dalles calcaires très dégradées qui présentent un léger pendage remontant vers la pièce F. En lien probable avec cette phase d'aménagements, un foyer (1045, fig. 23) a été observé dans le quart sud-ouest de la pièce B. Son attribution chronologique au premier état d'utilisation est basée sur des éléments de stratigraphie relative [9]. Situé directement contre le mur sud, à une cinquantaine de centimètres de distance du parement ouest du massif 1044, ce foyer est constitué d'une maçonnerie (carrée ?) de blocs calcaires liés par du mortier de chaux. Des *tegulae* retournées, fortement dégradées par la chaleur, constituent la partie supérieure de la structure et servent de sole. En dépit de son recouvrement partiel par des aménagements ultérieurs, les dimensions de ce foyer peuvent être estimées à 0,90 m pour une hauteur d'environ 0,10 m.

Dans un second temps, une deuxième ouverture est percée dans le mur sud de la pièce B, du côté occidental, afin de la faire communiquer avec la pièce à hypocauste G. Deux nouveaux massifs (1032, 1033) sont mis en place contre le mur sud de la pièce et déterminent la création d'un second *praefurnium* (fig. 24). Le massif 1033 occupe l'angle sud-ouest de la pièce alors que le massif 1032 s'implante directement contre le parement occidental du massif 1044, tout en recouvrant le foyer 1045. La hauteur conservée de ces massifs est de l'ordre d'une trentaine de centimètres. Leur mise en œuvre est similaire à celle des massifs du premier *praefurnium* (blocs de calcaire et fragments de *tegulae* dans une matrice mêlant limon et mortier de chaux), mais les parements du canal de chauffe sont ici constitués de plusieurs assises de *tegulae*, fortement dégradées par la chaleur. Le massif 1032 présente une disposition particulière sous la forme d'une réservation semi-circulaire (0,90 m × 0,70 m) qui en occupe le centre. Le côté nord de cette réservation est percé d'une petite ouverture (environ 0,20 m de large) qui la met en relation avec la partie centrale de la pièce. Les parements intérieurs de la réservation sont constitués de fragments de *tegulae*, ne présentant pas de traces de dégradation liées à la chaleur. L'emplacement de la réservation coïncide

9. Le foyer est partiellement recouvert par un massif d'un second *praefurnium* (1032, voir *infra*).

Fig. 25 – *Foyer 1039 (domestique ?) (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

peu ou prou avec la position du foyer 1045 qui est partiellement recouvert par le massif 1032. Cet aménagement particulier peut être interprété comme un dispositif de support d'une chaudière ou d'un réservoir d'eau, de toute évidence destinée à être chauffée par l'apport de combustible devant l'ouverture, voire directement dans la réservation.

Un deuxième foyer (1039) est présent à peu près au centre de la pièce B (fig. 25). Sa sole, composée de carreaux de terre cuite de grand module (0,45 m × 0,33 m), repose directement sur un niveau de cendres (1046) issues selon toute vraisemblance du fonctionnement des *praefurnia* et/ou du foyer 1045. À défaut d'une datation précise, cette observation donne des éléments de chronologie relative intéressants qui permettent de situer sa mise en place ultérieurement à la première phase de mise en place des dispositifs de chauffe.

Aménagements périphériques

Un caniveau bâti (fig. 26, 1036) est mis en place au sud de l'extension thermale et à l'ouest de la galerie de façade. Ses limites orientales et septentrionales débordent de l'emprise de la fouille et n'ont pas été reconnues [10]. Ce caniveau est constitué de deux murets parallèles d'une largeur d'environ 0,25 m, bâtis en blocs calcaires liés par un mortier de chaux orangé, identique à celui que l'on a utilisé pour les fondations de l'aile thermale. Ces murets délimitent un canal de 0,40 m de large pour une hauteur totale d'environ 0,30 m. Les parements intérieurs sont enduits d'une fine épaisseur de mortier. Une couverture de

Fig. 26 – *Caniveau (1036) bordant l'aile thermale au sud (cliché : C. Nourrit, Inrap).*

dalles calcaires liées par du mortier de chaux est ponctuellement conservée sur le parcours de ce caniveau. Le comblement de la structure (1003) a livré des fragments de mortier en quart de rond, appartenant initialement au bourrelet d'étanchéité de la structure.

La présence d'un trou mettant en relation l'espace H de l'aile thermale avec ce caniveau témoigne clairement de son rôle d'évacuation des eaux en provenance du bâtiment. Ce caniveau devait également jouer un rôle plus général de drainage de l'édifice en canalisant toutes les eaux de ruissellement arrivant de l'est du bâtiment (en provenance de la source de Croze-Basse ?) vers l'angle nord-ouest du bâtiment, comme semble l'indiquer le léger pendage du fond.

Essai de restitution des espaces thermaux

Le rôle des pièces de l'aile thermale (fig. 18) et le parcours des baigneurs peuvent être abordés (Bouet 2003, p. 212-218), en dépit des zones d'ombre qui subsistent concernant les dispositifs de chauffe de la pièce B, finalement de peu d'importance par rapport à l'identification des espaces [11].

Concernant la question de l'accès, la seule hypothèse cohérente est celle d'un accès par l'espace J, créé par la subdivision de la galerie de façade D. L'accès direct par la pièce B est inenvisageable puisque cette pièce abrite les aménagements de chauffe. L'accès direct, depuis l'extérieur, aux pièces G et F est, quant à lui, incohérent par rapport au fonctionnement général d'un ensemble thermal. La mise en place du mur 1022 s'inscrit donc de toute évidence dans la nécessité d'établir une zone d'accès vers la nouvelle aile thermale. L'espace J peut donc correspondre au vestibule (*apodyterium*), espace de transition donnant accès aux espaces froids (I, H) et chauds (G, F). L'identification de la pièce G comme *tepidarium* semble à retenir, compte tenu, dans un premier temps, de l'absence de lien direct de cet espace avec la chambre de chauffe B [12]. Le percement du second *praefurnium* vers cette pièce témoigne de la transformation de la pièce G en *laconicum* [13]. L'identification

10. L'identification d'un éventuel prolongement oriental du caniveau grâce à la prospection électrique s'est avérée impossible en raison de la proximité du substrat rocheux.

11. Nous tenons particulièrement à remercier Alain Bouet pour ses remarques avisées concernant le fonctionnement de l'aile thermale et la nature des différents aménagements.

12. La chaleur pouvait toutefois arriver jusqu'à la pièce G grâce à la petite ouverture dans le mur la séparant de la pièce F.

13. Peut-être faut-il rattacher le bouchage de l'ouverture entre les pièces F et G à cette seconde phase d'utilisation ? Ce bouchage pourrait être lié au désir de

de la pièce F comme *caldarium* ne pose, quant à elle, aucun problème. La pièce I correspond certainement au *frigidarium* jouxtant un bassin froid (espace H correspondant à la *piscina*) doté d'une vidange vers l'extérieur. Le *solium* du *caldarium* devait prendre place au débouché du *praefurnium*. On peut restituer une chaudière au-dessus de chacun des *praefurnia*. La présence d'une autre chaudière au-dessus du massif 1032, entre les deux foyers, est fort vraisemblable.

Si l'utilisation de la pièce B comme salle de chauffe ne pose pas de problème, la présence des deux foyers (1039 et 1045) indique très probablement que cette utilisation n'était pas exclusive. Une pièce de cette surface (43 m²) ne pouvait avoir pour seul usage d'abriter les *praefurnia*. L'hypothèse d'un espace utilisé comme cuisine peut être envisagé, ce qui donne un sens à la présence des deux foyers 1039 et 1045 (foyers domestiques ?), voire à la réservation observée dans le massif 1032 (supportant un réservoir d'eau, chauffée, destinée à la cuisine ?). Ces foyers pouvaient aussi avoir un rôle de préparation de braises destinées à l'alimentation des *praefurnia* (Bouet 2003, p. 249).

Occupation et marqueurs chronologiques

Les niveaux en rapport avec l'utilisation du système de chauffage de l'extension thermale (niveaux de cendres 1006 et 1046) présentent une micro-stratification très importante, témoignage de l'utilisation intensive des foyers. Ils ont également livré un mobilier céramique abondant (sigillée, céramique commune) ainsi que deux monnaies (as de Faustine et *dupondius* d'Hadrien) et quelques éléments de mobilier métallique (couteau, clou, fragment d'hipposandale). Ces éléments permettent de situer assez précisément la phase d'aménagement et d'utilisation de l'aile thermale dans la première moitié du IIe s. apr. J.-C.

Les niveaux liés à l'abandon des pièces de l'aile thermale (F : 1001, G : 1002) ou de la pièce de chauffe B (1005) ont livré quelques éléments de céramique ainsi que différents éléments caractéristiques (hipposandale, couteau, *tegulae mammatae*, carreaux de *suspensura*). La durée d'utilisation de l'extension thermale semble relativement courte puisque ce mobilier permet de proposer un *terminus* de la seconde moitié du IIe s. apr. J.-C.

LES TRACES D'OCCUPATION POSTÉRIEURES

La fourchette chronologique proposée pour l'abandon de l'utilisation de l'aile thermale ne concerne évidemment que cette partie spécifique. Il n'est pas possible de généraliser cette fourchette à l'ensemble du bâtiment, même si, postérieurement à l'extension thermale, celui-ci ne paraît plus subir de modifications structurelles importantes. Quelques interventions ponctuelles sont toutefois perceptibles. Ainsi, à une date indéfinie, dans la moitié nord de la galerie de façade, les dalles de couverture du caniveau sont démontées et l'intérieur de la canalisation est comblé par des blocs calcaires noyés dans du mortier.

Le seul indice mobilier pouvant témoigner d'une poursuite de l'occupation du site est un tesson de céramique estampée (type Rigoir 1) découvert dans un niveau de blocs (1040) observé dans la partie supérieure de la stratigraphie du sondage 3. Sa présence est-elle anecdotique ou traduit-elle réellement une persistance, même sporadique, de l'occupation jusqu'au Ve s. Et cette occupation concerne-t-elle l'ensemble des constructions ou seulement une partie de celles-ci ?

Ces maigres observations, qui plus est très localisées, restent donc insuffisantes pour estimer précisément la durée de vie de l'édifice et plus largement celle du devenir du site durant l'Antiquité tardive, voire au-delà. L'absence d'indices majeurs semble toutefois aller dans le sens d'un abandon plus ou moins complet dès la fin du IIe s. apr. J.-C. Les éléments matériels en notre possession ne permettent pas de dépasser cette proposition, hélas très générale.

L'abandon du bâtiment ne signifie pas que la voie qui le longe subisse le même sort. Il est plus que probable que cet axe ait survécu, de manière plus ou moins longue, au bâtiment qu'il dessert. Les éléments mobiliers en notre possession ne permettent toutefois pas d'apprécier ce laps de temps, qui est évidemment lié au statut et à l'importance de la voie, questions évoquées ci-après dans l'analyse du site.

ANALYSE

LES LIMITES SPATIALES DE L'OCCUPATION

L'emprise spatiale limitée de la fouille de 1998 n'ayant pas permis de dégager l'intégralité des bâtiments, il est apparu qu'une opération programmée de prospection électrique constituerait un apport important à la compréhension du site et de ses abords immédiats. Cette reconnaissance a été facilitée par le faible enfouissement des structures (0,20 m de couverture végétale) et la connaissance précise des zones à prospecter (parties non dégagées du bâtiment et prolongements nord et est de la combe de la Dame). La longueur cumulée de la prospection représente une bande de 370 m de long (fig. 27), reconnue en utilisant une maille de 1 m² (maillage rendu nécessaire par l'ampleur de la surface à couvrir et le temps pour le faire), et ponctuellement un maillage inframétrique, aux abords du bâtiment, afin de mieux visualiser les structures. Les zones prospectées (secteur A : jachère) sont caractérisées par leur faible largeur (10 m à 15 m) liée au fort encaissement de la combe de la Dame avec toutefois un net élargissement (40 m) de la zone prospectable (secteur B : prairie) dans la partie la plus orientale du secteur, à proximité de la source de Croze-Basse.

La prospection a été réalisée au printemps 2008 par la société ULR Valor (Marion Druez) en collaboration avec l'université de La Rochelle (Vivien Mathé, UMR 6250 du CNRS) (Druez, Mathé 2008). La méthode d'investigation employée permet de mesurer la résistivité électrique des matériaux composant le sol. Elle évalue la difficulté que rencontre le courant électrique pour circuler dans le sol entre deux électrodes. Sur ce site, les variations du signal traduisaient essentiellement des différences de teneur en eau et en argile. Cette méthode est très adaptée pour l'étude de structures en pierres, résistantes (valeurs élevées), enfouies dans un milieu naturel formé de sédiments argileux, plus conducteurs

limiter la circulation de l'air afin d'éviter des phénomènes de « surchauffe » dans chacune des pièces, compte tenu de l'existence de deux *praefurnia* distincts ?

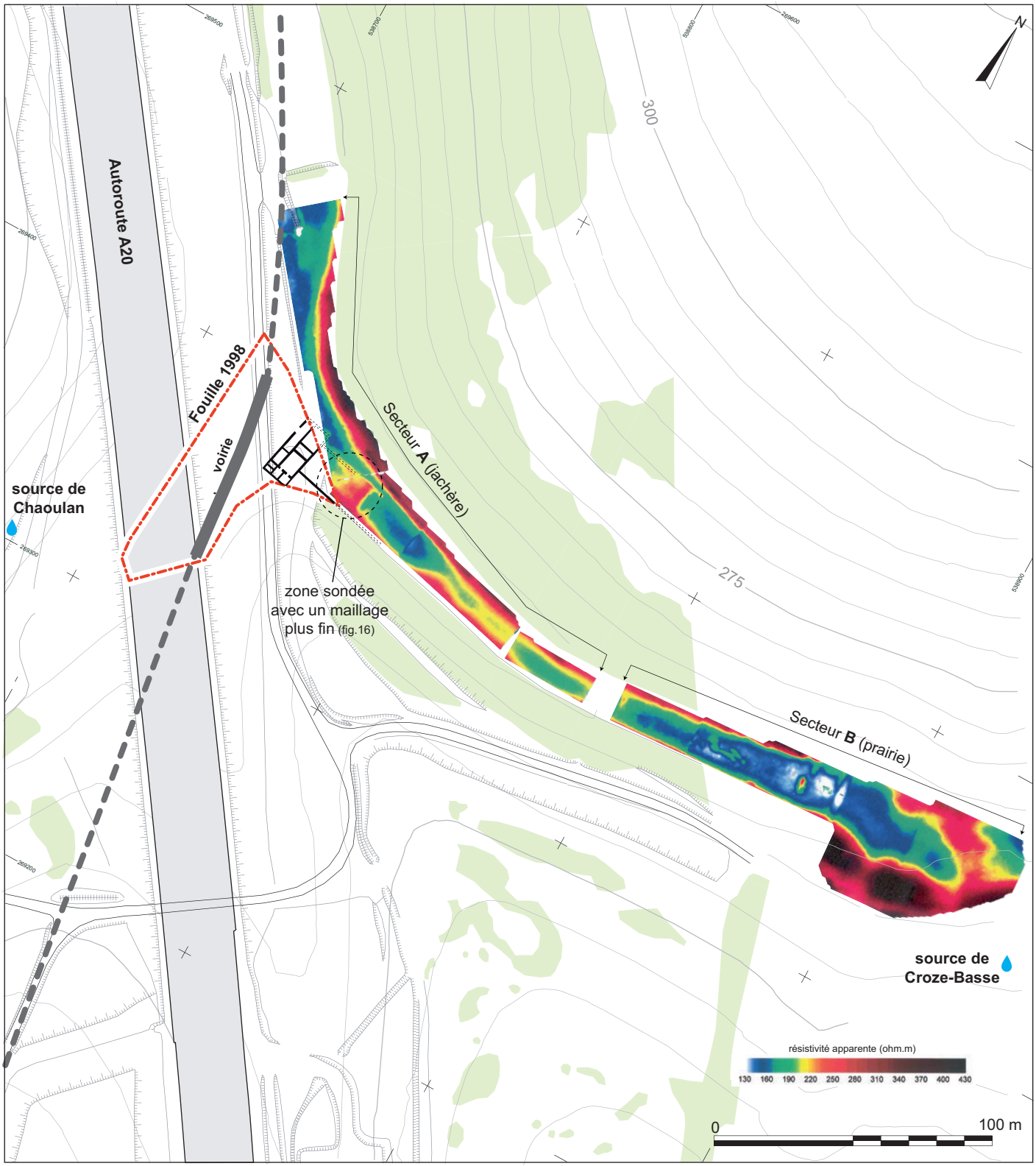

Fig. 27 – *Prospection électrique 2008 (DAO : ULR Valor - UMR 6250 CNRS).*

(valeurs faibles). Les mesures, exprimées en Ohm.mètres (Ω.m) sont représentées sous forme de cartes de résultats dont les couleurs traduisent l'intensité du signal géophysique. On en déduit alors la nature et la disposition des matériaux présents majoritairement dans le premier mètre du sol. C'est sur ces bases que des hypothèses peuvent être avancées sur l'éventuelle présence de structures archéologiques. Sur les figures, ces structures apparaissent par contraste avec l'encaissant : les éléments aux contours géométriques dont la teinte va vers le rouge correspondent à des structures bâties résistantes (c'est-à-dire où le courant électrique circule difficilement) et ceux dont la teinte va vers le bleu correspondent à des régions fossoyées plus conductrices (c'est-à-dire où le courant électrique circule plus aisément).

La prospection électrique a permis de déterminer l'étendue exacte des constructions fouillées partiellement en 1998. Le plan du bâtiment, désormais bien identifié, donne l'image d'un ensemble relativement compact, sans aménagements périphériques proches.

La synthèse des informations issues de la fouille et de la prospection permet désormais de restituer un bâtiment mis en place dans la seconde moitié du Ier s. apr. J.-C. sur un plan assez simple : un couloir central (A), bordé au nord et au sud par deux pièces symétriques (B, C), ouvrant vers l'ouest sur une galerie de façade (D) et vers l'est sur un espace de type cour (E), possédant apparemment des aménagements spécifiques dans sa partie orientale. Cette cour est bordée à l'est par une petite pièce attenante (E2) qui constitue la limite orientale des constructions. Dans le courant du IIe s. apr. J.-C., une aile thermale est ajoutée au bâtiment, ce qui n'est pas sans indiquer une certaine « réussite » de l'édifice ou de son propriétaire, associée à un souci de confort offert aux résidents.

En revanche, la reconnaissance électrique n'a pas livré d'informations significatives concernant les secteurs plus éloignés du bâtiment. Dans ces contextes, la prospection s'est en effet avérée assez décevante, car elle a surtout révélé l'apparition très rapide du substrat rocheux sur les bords de la combe (zones rouges situées contre les limites nord et sud des zones prospectées) qui limitent les surfaces utilisables.

Cela est particulièrement vrai pour la partie jouxtant la source de Croze-Basse (secteur B) où le substrat rocheux affleure et forme apparemment un petit talweg, sans doute en lien avec la source toute proche. Cette proximité du rocher a pu masquer d'éventuels aménagements, peut-être en lien avec la source, dans un bruit de fond important. Seuls quelques éléments linéaires ponctuels ont été observés, disposés souvent de manière perpendiculaire à l'axe de la combe [14], et pourraient correspondre à des aménagements anciens, totalement indéterminés.

Dans le secteur A, à l'extrémité nord de la zone reconnue par la prospection électrique, le prolongement septentrional de la voie antique reconnue en 1998 n'a pas été identifié. Celui-ci doit donc se situer quelques mètres à l'ouest, sous la nouvelle route bordant le talus de l'autoroute (fig. 27).

LA QUESTION DE LA VOIE

Une des questions principales est celle de la relation physique et chronologique entre le bâtiment et la voie. En 1998, les contraintes techniques ont limité son étude au strict minimum. Les deux coupes réalisées dans les sondages nº 1 et nº 2 n'en ont permis qu'une compréhension stratigraphique très limitée. D'autre part, le plan même de la voie reste encore difficile à établir comme en témoigne la photographie aérienne (fig. 4) qui, faute de fouille extensive, révèle principalement un patchwork hétérogène et parfois discontinu de niveaux de castine, ponctué d'aménagements plus structurés (bordures de blocs calcaires au sud de la voie). L'axe général est toutefois identifié et le prolongement de cette voie en dehors des limites de la fouille tant au nord qu'au sud est une certitude.

L'analyse des relations stratigraphiques entre la voie, dont la chronologie antique est avérée (mobilier céramique antique trouvé dans le sondage 4), et le bâtiment se réduit aux quelques observations réalisées dans le sondage 3. La présence d'un niveau de castine jaunâtre à l'extrémité ouest du sondage 3 (fig. 8, sondage 3, nº 1) est le seul indice qui puisse être éventuellement relié à l'un des niveaux observés sur la voie (fig. 8, sondage 2, nº 6 côté est). C'est évidemment insuffisant pour tirer des conclusions chronologiques définitives entre ces deux éléments. Néanmoins, il paraît peu probable que ces aménagements n'aient pas une histoire commune, même si l'abandon de l'un ou de l'autre a pu intervenir plus précocement. La préexistence de la voie est, *a priori*, plus logique car il serait surprenant d'implanter un bâtiment dans une combe isolée sans moyen d'y accéder.

Quoiqu'il en soit, la question la plus intéressante à poser n'est pas forcément de savoir ce qui préexiste du bâtiment ou de la voie, mais davantage de reconnaître l'importance de cette dernière. La présence des bordures en blocs calcaires, dans la partie sud de la voie, permet d'estimer sa largeur, peut-être dans son état final, à 5 m, ce qui est loin d'être négligeable [15]. Ces bordures témoignent également d'une certaine qualité de mise en œuvre alors que les différentes recharges observées dans les deux coupes attestent l'entretien régulier de la bande de roulement, témoignage d'une durée d'utilisation sur le long terme.

La principale difficulté pour estimer, à partir de ces seuls critères morphologiques, l'importance de la voie vient du manque d'éléments de comparaison proches [16]. La voie de Pech Piélat, même si sa reconnaissance reste par bien des aspects imprécise, constitue en effet à ce jour le seul exemple de voie antique cadurque en contexte rural [17]. L'exemple documenté le plus proche se trouve à 70 km au sud et est constitué par un fragment de la voie *Tolosa-Divona*, fouillée lors de la réalisation du tronçon sud de l'autoroute A20 au lieu-dit Cayrac, en limite méridionale du Quercy et à proximité de la station de *Cosa* (Vaginay dir. 2003, p. 184) [18]. Cette intervention a permis l'identification d'une bande de roulement relativement fruste en galets, d'une largeur d'environ 8 m à 9 m. Plusieurs états ont été mis en évidence pour une datation centrée sur le Ier s. apr. J.-C.

Ce manque d'éléments de comparaison est lié en partie à un déficit de fouilles [19], mais surtout au contexte géomorphologique local. Implantées en pays calcaire dans des contextes de

14. Sur la figure 27, ces quelques indices sont lisibles dans la zone de résistivité bleue du secteur B.

15. La voie *Segodunum-Cessero*, mentionnée sur la *Table de Peutinger* et fouillée en 1985 sur le causse du Larzac, est d'une largeur à peine supérieure (7 m) alors qu'il s'agit d'un itinéraire majeur du monde gallo-romain, reliant les rives de la Méditerranée au Massif central (Sillières, Vernhet 1985, p. 68-69).

16. La récente synthèse de P. Sillières dans la réédition de la *Carte archéologique du Lot* (Girault *et al*. 2010) montre bien toute l'indigence des données archéologiques concernant le réseau des voies antiques du Lot, toujours fondé sur des itinéraires théoriques (Sillières 2010, p. 69-70).

17. Compte tenu de leur spécificité, nous n'évoquerons pas ici les exemples de voies en contexte urbain, essentiellement reconnues à Cahors.

18. Aujourd'hui l'Honor de Cos, la station de *Cosa*, figure sur la *Table de Peutinger.*

19. À cet égard, il est symptomatique de remarquer que les deux seuls tronçons de voies romaines fouillés à ce jour en pays cadurque (Pech Piélat) et en périphérie de celui-ci (Cayrac ; voir Vaginay dir. 2003) l'ont été relativement récemment lors d'une intervention préventive sur un grand linéaire (autoroute A20).

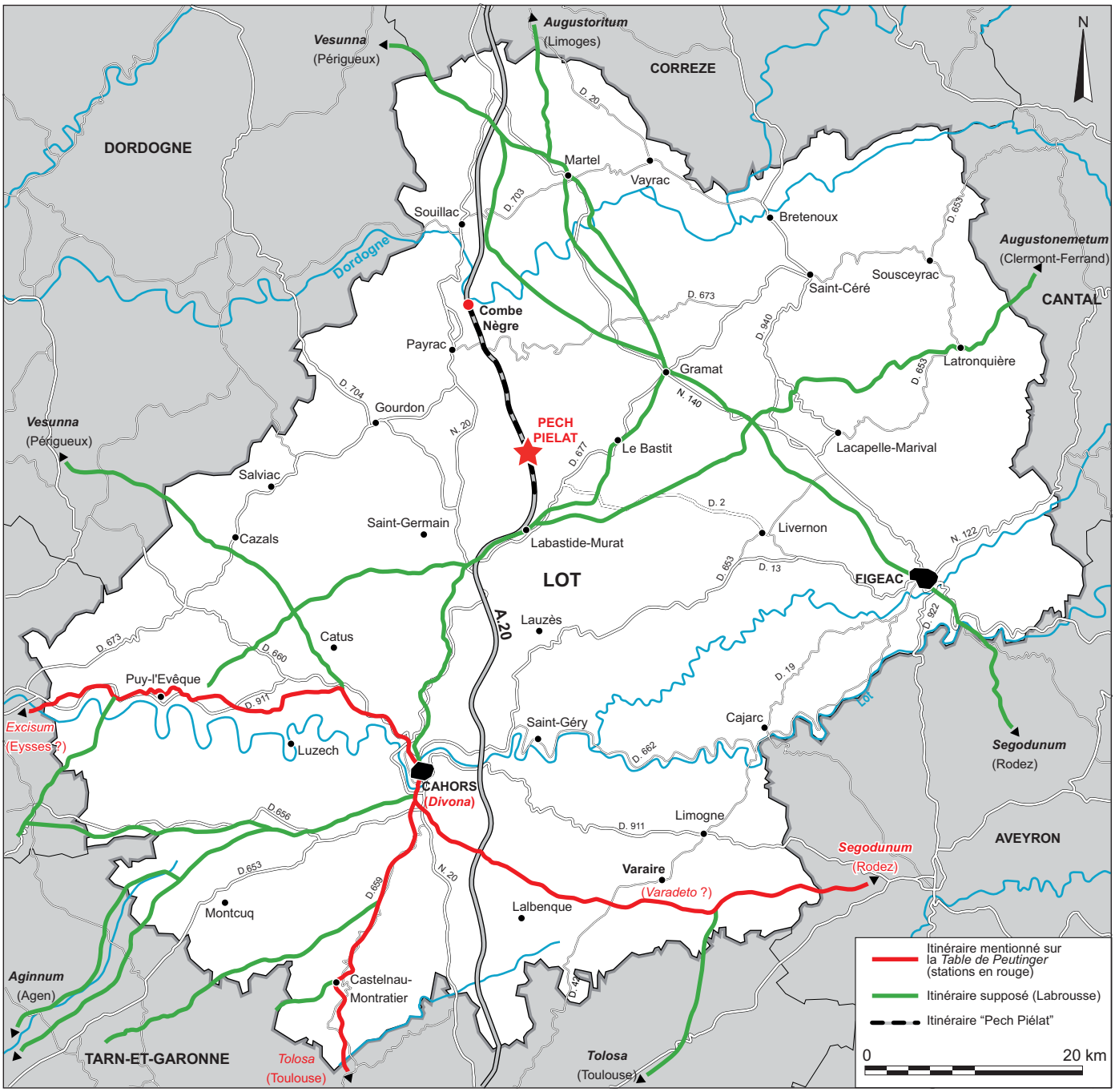

Fig. 28 – *Réseau routier antique supposé du Lot (DAO : M. Coutureau, L. Grimbert, Inrap, d'après Labrousse, Mercadier 1990).*

substrat rocheux généralement sub-affleurant, les voies antiques rurales du Quercy n'avaient probablement pas besoin d'aménagements sophistiqués. Dans la plupart des cas, elles pouvaient correspondre à un simple dégagement et/ou à une régularisation de la surface du substrat rocheux. On comprend dès lors les difficultés d'identification du réseau routier antique dans le Lot où, depuis le XIXe s., la moindre chaussée empierrée, indatable faute de mobilier en contexte et de tout sondage archéologique rigoureux, a fait l'objet d'une identification antique (Castagné 1877, p. 69 ; Viré 1925, p. 32), ce qui a évidemment conduit à des propositions foisonnantes de réseaux. En définitive, seuls les passages dans les contextes de recouvrement sédimentaire plus épais (combe, fond de vallée, talweg…), comme c'est le cas pour Pech Piélat, devaient nécessiter une mise en œuvre plus structurée, reposant sur différents niveaux de recharges, limités par des bordures et/ou des réseaux de fossés.

Dans ce contexte, il est possible d'évoquer un autre exemple récent, bien qu'extérieur à la zone considérée, constitué par le tronçon de voie reconnu durant la fouille du site de Saint-Jean-Poutge (*mutatio Vanesia*) dans le Gers (Colleoni 2010, p. 43). Les observations montrent une morphologie générale et des aménagements très similaires à ceux de Pech Piélat (bordures de blocs calcaires, différents états de circulation, largeur de la voie estimée entre 5 m et 6 m).

En dépit de ces difficultés méthodologiques, le prolongement reconnu de la voie de Pech Piélat vers le nord, dans la combe de la Dame, indique clairement que son rôle ne se limite pas à desservir le bâtiment mais s'inscrit davantage dans

une logique d'axe de communication utilisant le terrain et les facilités topographiques (fond de vallée sèche). Le prolongement méridional supposé de la voie la fait correspondre avec un chemin « actuel » [20] qui remonte sur le plateau calcaire en suivant un axe de crête. On peut raisonnablement penser que ce chemin, que l'on peut suivre visuellement sur près de 1 km, correspond peu ou prou au tracé antique (fig. 2 et fig. 3).

Ces différentes observations donnent l'image d'une voie qui dépasse apparemment le cadre d'un simple chemin rural ne desservant qu'un bâtiment isolé. Peut-on pour autant y restituer un des axes majeurs du Quercy ? Comme nous l'avons dit, le réseau des voies antiques du Lot reste très mal connu et la carte présentée (fig. 28) correspond à des propositions anciennes (Labrousse 1978), reprises et synthétisées (Labrousse, Mercadier 1990, p. 30-36), dont l'intérêt est de suggérer des itinéraires possibles, mais qui ne constituent en aucun cas une restitution précise du réseau routier. Quoiqu'il en soit, aucun indice de voie n'est mentionné dans la littérature archéologique à l'emplacement du site. Les hypothèses anciennes situent le passage d'un itinéraire *Divona* (Cahors)/ *Augustoritum* (Limoges) huit kilomètres plus à l'est, sur le causse, à proximité du lieu-dit le Bastit (Labrousse, Mercadier 1990, p. 36). Aucune voie n'est représentée sur la *Table de Peutinger* entre les deux importantes cités des Cadurques et des Lémovices. Compte tenu de ses caractéristiques (copie tardive, erreurs de transcription nombreuses...), la *Table* doit d'ailleurs être considérée aujourd'hui comme un schéma très général, dont l'usage antique nous échappe sans doute largement (Bosio 1983 ; Arnaud 1998 ; Chevallier 1997, p. 53-55 ; Salway 2005 ; Talbert 2010). Toutes les voies antiques ne figurent évidemment pas sur ce document, pas plus que sur l'*Itinéraire d'Antonin*, autre grande source d'information, mais qui, en l'occurrence, est muette sur la zone qui nous occupe.

En l'absence d'autres découvertes, il est donc difficile d'évaluer l'importance de cette voie sur le plan local ou régional (itinéraire *Divona*/*Augustoritum* ?). Il convient pourtant de souligner que l'extrémité nord de la combe de la Dame rejoint la rivière de la Dordogne 16 km au nord du site, à proximité de Souillac, au lieu-dit Combe Nègre. Cet emplacement a révélé un site majeur (occupé du mésolithique à la période médiévale) lors des fouilles de l'autoroute A20 (Vaginay dir. 2003, p. 101-110), ce qui accrédite la proposition d'un axe naturel de circulation utilisé depuis longtemps, sans doute en raison des facilités de déplacement et d'accès à l'eau (exsurgences à la base du plateau) qu'il procurait par rapport aux terrains plus accidentés et secs situés sur le plateau calcaire.

UN RELAIS ROUTIER

Éléments d'identification

Bien qu'ils soient limités, les éléments formels à notre disposition sont suffisamment significatifs pour orienter l'interprétation du site de Pech Piélat vers une proposition de relais routier : édifice d'extension connue et assez limitée possédant son édifice balnéaire, absence de constructions périphériques, implantation dans un fond de combe très isolé mais doté de commodités d'accès à l'eau [21], et surtout présence d'une voie, potentiellement liée à un itinéraire important en raison de facilités topographiques évidentes. L'hypothèse d'une *villa* ou d'un centre d'exploitation semble totalement à exclure au vu de sa situation topographique. Situé dans un fond de combe très étroit, le terroir disponible dans un tel cadre apparaît en effet des plus réduit, même si la largeur de la combe varie évidemment selon les secteurs et s'accroît d'ailleurs progressivement vers le nord.

Les questions méthodologiques et terminologiques (Leveau 2002a) concernant les relais routiers (*statio*, *mutatio*, *mansio)* prennent ici toute leur importance, mais, compte tenu de l'absence de mention du site dans quelque source que ce soit, il est impossible d'argumenter un débat destiné à en préciser un éventuel rattachement administratif (*cursus publicus*), qui reste pour l'instant hors de portée de l'analyse. Le terme générique de relais routier est donc utilisé ici et doit être compris dans le sens d'un établissement situé à proximité d'une voie et entretenant avec elle un rapport d'usage et de chronologie sans ambiguïté [22].

Quelques éléments supplémentaires permettent d'asseoir la proposition d'un relais. Six fragments d'hipposandales ont été retrouvés dans les remblais d'utilisation (niveau de charbons 1006) et de démolition (1000, 1005) de la pièce B ainsi que sur le niveau de blocs 1040 en bordure occidentale du bâtiment (liaison bâtiment/voie ?). La densité inhabituelle de ce type de mobilier très spécifique, lié à la présence d'attelages, constitue évidemment un argument de poids dans la proposition d'un relais routier [23]. Il en va de même pour la présence d'un ensemble relativement significatif de monnaies [24], malgré un volume de sédiments fouillés finalement assez faible. Le vaisselier céramique contient, quant à lui, de nombreux fragments d'assiettes, de coupes, de gobelets, éléments cohérents (service de table) avec l'hypothèse proposée.

Dans un autre registre, la présence du socle maçonné 1038 (fig. 10) s'éclaire d'un jour nouveau dans le cadre de l'interprétation proposée et permet même de la conforter. Comme nous l'avons vu, ce socle, support évident d'un élément disparu, peut être interprété, compte tenu de sa situation particulière en bordure de la voie mais aussi juste devant le bâtiment, comme l'emplacement d'une signalisation. La nature de cette signalisation reste inconnue, mais la mise en œuvre massive du socle indique clairement un élément d'une certaine importance, probablement en pierre (bloc ? colonne ?). Deux options, non exclusives, peuvent être envisagées pour les indications de cette signalisation. Elle pouvait mentionner le nom et/ou la

20. Ce chemin, visible sur la carte IGN (fig. 1), relie le site au point côté 339, à environ 800 m au sud-est de celui-ci.

21. La fouille et la prospection électrique n'ont révélé aucun aménagement spécifique entre le bâtiment et la source de Croze-Basse. Cela paraît toutefois l'hypothèse la plus probable compte tenu de l'importance et la pérennité de la source. L'aménagement pourrait n'avoir été qu'un simple tuyau destiné à alimenter en eau le relais et l'ensemble thermal.

22. Le terme d'auberge, qui s'accorde également avec cette définition, est aussi largement présent dans la bibliographie.

23. Les éléments d'hipposandale sont fréquemment attestés dans les ensembles interprétés comme des relais routiers (Thernot *et al*. 2002, p. 143).

24. Quatorze monnaies ont été trouvées durant l'intervention (étude V. Geneviève, Inrap).

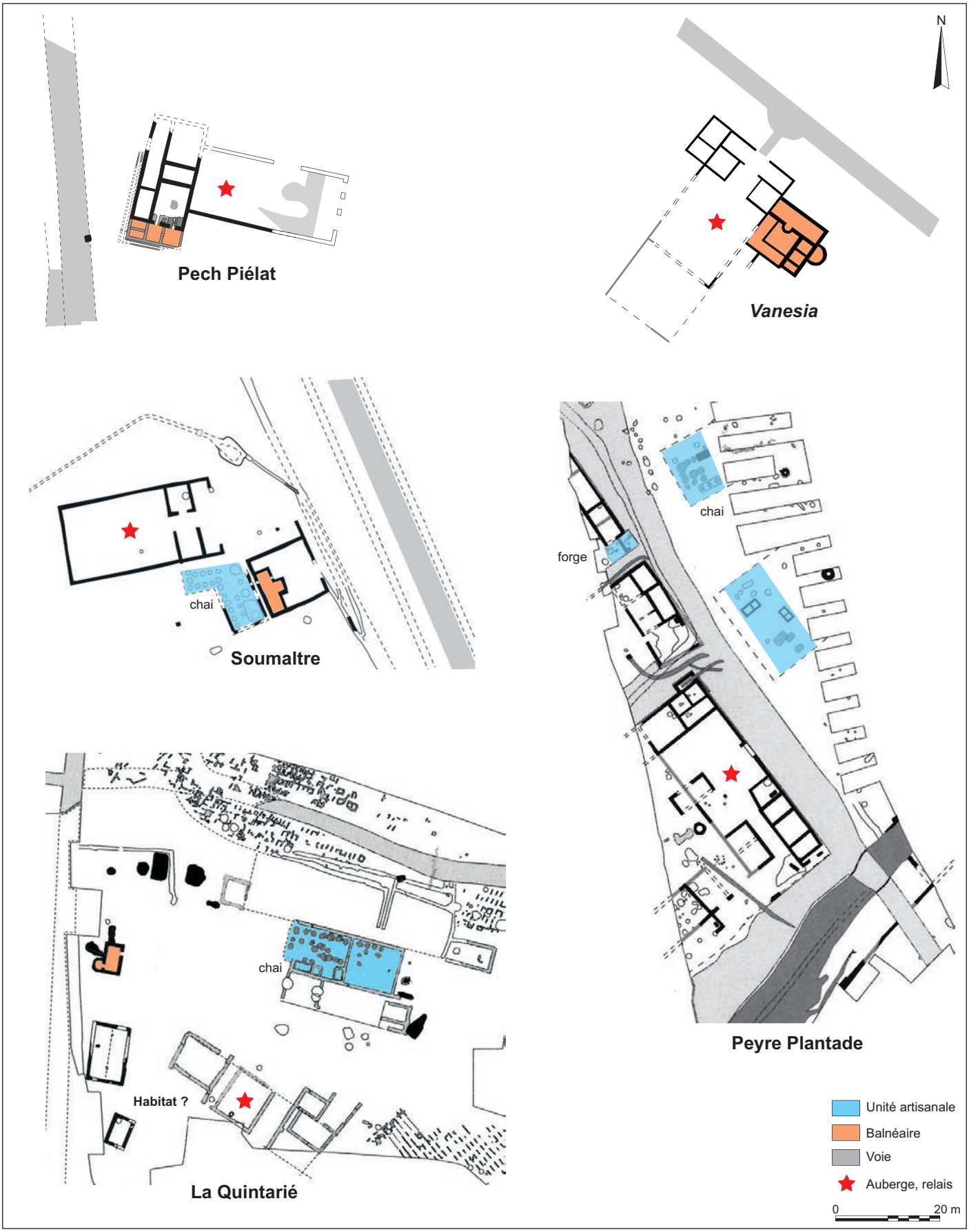

Fig. 29 – *Plans de comparaison de relais routiers : Pech Piélat (Séniergues, Lot, Fouille L. Grimbert, Inrap),* Vanesia *(Saint-Jean-Poutge, Gers, d'après Colleoni 2010), Soumaltre (Aspiran, Hérault, d'après Thernot* et al. *2004), La Quintarié et Peyre Plantade (Clermont-l'Hérault, Hérault, d'après Bermond, Pomarèdes 2002) (DAO : L. Grimbert, Inrap).*

nature de l'établissement routier, mais aussi porter des indications nécessaires à la poursuite d'un voyage (distance jusqu'au prochain relais ?). Il s'agirait donc du support d'un « poteau de signalisation ».

Éléments de comparaison

Les informations disponibles paraissent aujourd'hui suffisantes pour tenter d'appréhender le fonctionnement général des différents espaces de Pech Piélat dans le cadre de l'hypothèse d'un relais routier, même si certaines zones d'ombre subsistent. Ces propositions permettent de rattacher cet ensemble à d'autres sites de bord de voies, clairement identifiés comme des relais routiers (fig. 29), qui présentent souvent des organisations et des plans assez similaires. Nous nous limiterons à quelques exemples significatifs, situés en Aquitaine (la Molère à Saint-Jean-Poutge [25]) ou en Languedoc (la Quintarié et Peyre Plantade, à Clermont-l'Hérault, voir Bermond *et al*. 2002, p. 249-257 ; Soumaltre, à Aspiran, voir Thernot *et al*. 2004).

La proximité entre la voie et le (ou les) bâtiment(s) qu'elle dessert est évidemment une nécessité. À Pech Piélat, une distance d'environ 6 m à 7 m sépare la voie du bâtiment [26]. Une distance comparable, qu'il faut sans doute interpréter comme étant liée à des nécessités pratiques (zone de transit ou de stationnement des attelages ?), se remarque à la Molère ; en revanche, cette distance est nettement plus importante à la Quintarié (45 m) et à Soumaltre (25 m). À Peyre Plantade, le bâtiment interprété comme auberge jouxte quant à lui la voie.

L'organisation générale du relais de Pech Piélat est celle d'un corps principal de bâtiment constitué de deux pièces identiques, précédées d'une galerie de façade, séparées par un couloir axial donnant accès à une vaste cour à l'arrière des constructions. Ce schéma se retrouve à la Molère [27] et à Soumaltre, sur des dimensions et surfaces très proches. Les sites de Peyre Plantade et de la Quintarié présentent des plans plus complexes, bien qu'on retrouve clairement un vaste espace de cour à Peyre Plantade.

La présence de bains dans plusieurs des sites accentue encore la proximité morphologique, à nuancer évidemment par la chronologie respective des différents ensembles. À la Molère, les thermes sont accolés au corps principal des bâtiments, selon un schéma là encore très proche de celui de Pech Piélat, alors qu'à Soumaltre et à la Quintarié, l'ensemble thermal est nettement séparé du bâtiment.

À Pech Piélat, la nature des différents espaces peut être appréhendée [28]. Les pièces B et C correspondent sans doute, dans leur premier état, à des pièces d'habitat, peut-être plus précisément à des espaces liés à l'accueil des voyageurs (cuisine ?, salle de repas ?). Cette hypothèse prend en compte l'absence apparente d'espaces fermés vers l'est et la zone de cour. L'hypothèse d'un étage (chambres ?) au-dessus de ces espaces est vraisemblable mais ne peut être démontrée. La création de l'aile thermale entraîne nécessairement une redéfinition du rôle des différents espaces. Ceci concerne plus particulièrement la pièce B qui accueille les *praefurnia* destinés aux pièces chaudes des bains. Pour autant, la présence des deux foyers domestiques 1039 et 1045 indique que cette pièce joue toujours un rôle technique (cuisine ?), qui était d'ailleurs peut-être déjà le sien lors de la phase d'occupation initiale, mais au cours de laquelle aucun aménagement n'a été conservé. Dans ce second état, la galerie de façade, bien que réduite par la mise en place de la pièce J (*apodyterium*), conserve un rôle d'ouverture et de transition vers l'espace de la voie.

Le rôle de la cour (espaces E et E2) apparaît particulièrement important dans le fonctionnement du relais et, d'une certaine manière, elle est un peu sa raison d'être. À Pech Piélat, l'accès à cet espace pouvait se faire par le couloir (A) traversant d'est en ouest le corps de logis, mais sa largeur de 2,70 m semble peu adaptée au passage des attelages ; ceux-ci devaient sans doute préférentiellement accéder à la cour via l'ouverture probable sur son mur nord [29]. L'utilisation de ce vaste espace [30], systématiquement présent dans les exemples de relais routiers bien identifiés, est de toute évidence celle d'une zone ouverte destinée au fonctionnement quotidien du relais (changements d'attelages, locaux techniques, forge ?...). Aucun aménagement (supports de poteaux, fosses…) n'a été perçu dans la partie de cet espace fouillée en 1998 [31], mais celle-ci représente moins du tiers de la surface restituée de la cour. D'autre part, sa moitié orientale recèle apparemment des aménagements plus complexes (?) révélés par la prospection électrique [32]. La possibilité de constructions en matériaux légers, attenantes aux murs nord, sud et est de la cour, est envisageable (locaux techniques, annexes, étables... ?), mais ne pourrait être prouvée que par une intervention complémentaire.

Cette rapide présentation, évidemment non exhaustive, donne une impression très schématique de deux types d'établissements assez différenciés. Le premier type auquel se rattachent Pech Piélat et la Molère semble correspondre à celui de relais routiers *a priori* isolés le long d'une voie, sans aménagements périphériques directement associés [33]. Les relais paraissent ici se suffirent à eux-mêmes et n'être que de simples étapes [34] le long d'un itinéraire.

Le second type, illustré par les sites languedociens de Soumaltre, la Quintarié et Peyre Plantade, correspond à des établissements de bords de voies intégrés à des ensembles plus

25. Site de la *mutatio Vanesia*, mentionné sur l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* et fouillé par F. Colleoni et son équipe (Colleoni 2010). Nous tenons particulièrement à remercier Fabien Colleoni de nous avoir laissé utiliser son travail.

26. Le terme de séparation est ici à considérer avec prudence compte tenu de l'absence de fouille extensive devant l'entrée occidentale du bâtiment. La stratigraphie du sondage 3 a révélé qu'il existait des aménagements (niveaux de sols ?) faisant le lien entre la voie et le bâtiment. Nous parlons donc de séparation au sens d'une distance physique entre la voie et le bâtiment, ce qui n'exclut pas la présence d'aménagements divers.

27. La cour semble toutefois se subdiviser ici en deux espaces distincts.

28. Faute d'éléments précis, nous n'étendrons pas ces propositions aux autres sites.

29. Ouverture révélée par la prospection électrique (Pr.A, fig. 16) mais dont la réalité reste évidemment à vérifier.

30. Pech Piélat : 290 m², Soumaltre : 280 m², la Molère : environ 430 m².

31. Surface dégagée de la cour en 1998 : 80 m².

32. Niveaux de sols ? Murs, structures spécifiques ?

33. Cette proposition doit être nuancée pour le site de la Molère, pour lequel des reconnaissances aériennes ont révélé la présence de constructions à une certaine distance du relais.

34. Étapes liées à des éléments sans doute spécifiques à chaque site : présence de sources ? carrefour de voies/chemins ? restauration, hébergement, ravitaillement de bêtes.

vastes, comportant fréquemment des unités artisanales (chai, ateliers de potiers, forge…), plus ou moins clairement définies. Ce second type soulève la question de la difficile identification des relais routiers quand ces établissements sont « noyés » dans des occupations plus larges qui brouillent en quelque sorte leurs caractéristiques intrinsèques, évidemment plus faciles à percevoir dans le cadre de bâtiments isolés comme c'est le cas à Pech Piélat.

*
* *

Les éléments apportés par la fouille de 1998 et la prospection de 2008 permettent désormais d'identifier le site de Pech Piélat comme un relais routier associé à une voie et de proposer une ébauche d'interprétation fonctionnelle des différents espaces. Les informations disponibles sur la route permettent d'y pressentir un axe nord-sud d'une certaine importance (itinéraire Cahors-Limoges ?) pour la moitié nord du Quercy. Cette interprétation comme relais permet de rattacher le site au corpus, en cours de développement, des établissements de bord de voies et de poser les bases d'études synthétiques futures. Le site de la Molère à Saint-Jean-Poutge (*mutatio Vanesia*) nous semble notamment présenter des caractéristiques (aménagements, chronologies…) extrêmement proches de celles de Pech Piélat et il ne fait pas de doute que la poursuite des investigations sur ce site gersois permettra de mieux cerner les caractéristiques fonctionnelles des relais routiers de la région.

Dans le détail, il est évident que ce type très particulier d'occupation (renouvellement quotidien des habitants, brassage de mobilier, nécessité d'une relative autonomie…) avait ses contraintes propres et devait intégrer une multitude d'aménagements dont les limites de l'intervention et de l'état de conservation des structures ne rendent probablement pas compte. Seule une intervention programmée serait à même de restituer l'intégralité des aménagements et peut-être de saisir les modalités de leur fonctionnement. À Pech Piélat, cette intervention pourrait notamment s'attacher à identifier le prolongement de la voie dans la combe de la Dame et surtout à y mener une fouille stratigraphique précise sur une étendue assez représentative. En amont du site, vers la source de Croze-Basse, une série de sondages serait également utile afin de vérifier la présence d'aménagements particuliers. Enfin, le dégagement des constructions non fouillées en 1998 permettrait de caractériser leur nature et de compléter les connaissances sur les aménagements intrinsèques du relais.

La question du fonctionnement social d'un relais routier tel que celui de Pech Piélat reste aujourd'hui malheureusement hors d'atteinte. En raison de sa situation géographique (causse calcaire), topographique (fond de combe) et du manque flagrant de connaissances archéologiques sur le secteur pour la période antique, le site donne l'impression d'être isolé. Était-ce le cas à l'époque romaine ? Les voyageurs avaient-ils l'impression en arrivant sur le relais de Pech Piélat d'atteindre enfin un « îlot de civilisation », perdu au milieu d'une nature hostile ? Ou bien la densité de l'occupation antique du causse de Gramat était-elle suffisante pour que ce relais soit perçu par les voyageurs comme une simple halte sans importance, peut-être parce que banale et fréquente, le long de la voie ?